



Année 2022



Bulletin communal





Le Mot du Maire p. 1

Informations municipales

Les élus et agents communaux.....	p. 2 et 3
Les commissions	p. 4 à 13
Procédure de reprise des concessions.....	p. 14
L'éclairage public	p. 14
Un peu de civilité.....	p. 15
Tarifs communaux 2023	p. 16
Pluviométrie	p. 16
Etat civil 2022	p. 17
Subventions aux associations	p. 17

Démarches administratives	p. 18 à 20
Services de proximité	p. 21
Emploi et règlement du feu.....	p. 22 et 23
Informations utiles	p. 24
Projet éolien "Mare du Cornet"	p. 25
Frelon asiatique	p. 26
Enedis	p. 27
Les informations de CMC	p. 28 à 31

Vie communale

Soirée de présentation et d'accueil.....	p. 32
Citoyenneté	p. 32
Une belle découverte au four	p. 42
A la pépinière on fait la sieste.....	p. 43
Matinée éco-citoyenne	p. 43
Anne Nicolic	p. 44

Ateliers de l'année 2022	p. 44
CCAS : repas des aînés	p. 45
La commune remporte 2 pétales !	p. 46
De nouveaux gérants au bar l'Oasis.....	p. 46
Ecole Notre Dame - Ecole Sainte Anne	p. 47 et 48
Garderie périscolaire	p. 48

Vie associative

APEL du RPI Billio-Guéhenno	p. 49
L'AEP "La Montagne"	p. 50
Airsoft Team.....	p. 50
Dans Tous Les Sens.....	p. 51
Comité des fêtes.....	p. 52
Billio matériel.....	p. 52
La chorale du Pays de Saint-Jean	p. 53

Les pistons percés	p. 53
Football Club Billiotais	p. 54
Petit Bolide Billiotais	p. 55
Société de chasse	p. 55
L'équipe de la ville	p. 56
Le Palet Billiotais	p. 56
Anciens combattants	p. 57

Au pays de Saint-Jean

Souvenir Français	p. 58
Association Don du sang	p. 59
La Claie sans frontières	p. 60
Tal Ouz Tal	p. 60

ADMR.....	p. 61 et 62
AMPER	p. 63
La Mission Locale Centre Bretagne.....	p. 64

"Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin".



Chères Billiotaises, Chers Billiotais,

Au seuil de l'année 2023, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous adresse tous mes vœux de bonheur, de santé et de prospérité à chacune et chacun d'entre vous.

Comme chaque année, je suis heureux de faire l'introduction de ce bulletin municipal réalisé par la commission communication et information que je remercie.

J'en profite également pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Cette année la cérémonie des vœux, tant attendue par beaucoup d'entre vous, aura bien lieu malgré la persistance de la COVID 19.

Vous trouverez dans ce bulletin les activités de nos forces vives que sont nos associations, ainsi que les travaux suivis par les différentes commissions du conseil municipal.

Pour votre information, notre carte communale va être remplacée par la mise en place du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Cela va considérablement changer la donne en matière d'autorisations de droit des sols, surtout pour ce qui concerne les permis de construire. En effet, les surfaces constructibles vont être diminuées dans les années à venir.

Les projets 2023 :

Pour l'église, les études de réfection sont maintenant terminées, les appels d'offres vont être réalisés ainsi que les demandes de subventions pour un début des travaux espéré en fin d'année.

Comme chaque année il y aura aussi divers travaux de voirie et divers petits aménagements.

Bonne lecture et encore bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Bien à vous.

Jean-Luc Grandin

Les élus



Jean-Luc GRANDIN
Maire



Isabelle BRÉHÉLIN
1^{ère} adjointe



Jean-Loïc JOUBIOUX
2^{ème} adjoint



Cathy ANCEAUX
Conseillère



Adrien BINOIST
Conseiller



Fabienne DANET
Conseillère



Roseline GABILLET
Conseillère



Jean-Luc LE BOUQUIN
Conseiller



Jean-Pierre ROUSSEAU
Conseiller



Jean-Yves TASTARD
Conseiller

Les flèches indiquent les
référents de chaque
commission

1^{ère} adjointe
Isabelle BREHELIN

Embellissement Communal, Environnement

Vice-président : Adrien BINOIST

Informations, Communication, Cérémonies

Tourisme, Patrimoine

Vice-président : Jean-Yves TASTARD

Maire

Jean-Luc GRANDIN

**Président des
commissions**

Affaires scolaires

Vice-président : Jean-Yves TASTARD

Urbanisme

Finances, Appels d'offre

2^{ème} adjoint

**Jean-Loïc
JOUBIOUX**

Fêtes, vie associative

Vice-président : Jean-Pierre ROUSSEAU

Bâtiments communaux

Voirie, Chemins d'exploitations, Agriculture

Vice-présidente : Catherine ANCEAUX

Les agents communaux



Caroline VILA
Responsable
communale



Jennifer DUBRULLE
Assistante
d'accueil



Cindy GUILLO
Agent d'entretien des
locaux communaux



Marc-Olivier
LE CORRE
Agent technique



Horaires d'ouverture de la mairie

La mairie est ouverte au public :
lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 13h30 à 17h00

Fermée le jeudi

Téléphone : 02.97.42.28.18

Adresse mail : mairie.billio@wanadoo.fr



Représentants des élus dans les organismes extérieurs

MORBIHAN ENERGIES :

Titulaire : Jean-Pierre ROUSSEAU
Suppléant : Jean-Loïc JOUBIOUX

SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

Titulaire : Isabelle BREHELIN
Suppléant : Jean-Luc GRANDIN

FRELON ASIATIQUE (FDGDON) :

Adrien BINOIST

CORRESPONDANTS DÉFENSE :

Titulaire : Jean-Loïc JOUBIOUX
Suppléant : Jean-Yves TASTARD

RÉFÉRENTE SDDIS :

Isabelle BRÉHELIN



Commission des AFFAIRES SCOLAIRES

Vice-président : Jean-Yves Tastard

Membre : Adrien Binoist

Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) rencontre actuellement des difficultés.

Ces problèmes sont de deux ordres : d'une part, la présence d'un champignon dans la charpente de l'école de Billio rendant la présence des élèves impossible pour le moment et, d'autre part, des interrogations sur l'avenir de la troisième classe par manque d'effectifs.

Il n'appartient pas à la municipalité de s'immiscer dans la gestion du RPI mais nous nous devons de l'accompagner. C'est ce qu'a fait le conseil municipal en mettant gratuitement la salle communale à disposition et ce tant que le besoin s'en fera sentir.

En ce qui concerne le devenir de l'école de Billio, la décision incombe à la direction de l'Enseignement catholique et à la directrice. Nous sommes régulièrement en contact pour trouver la solution que tout le monde appelle de ses vœux, à savoir tout faire pour garder l'école de Billio.

Malgré ces difficultés nous ne devons pas oublier que seul l'intérêt des élèves compte. La commission des affaires scolaires profite de ce bulletin pour adresser à l'équipe pédagogique, aux élèves, aux associations qui font vivre le RPI, au personnel de l'OGEC, ses plus sincères vœux de bonne et heureuse année 2023.



CCAS

Vice Présidente : Roseline Gabillet

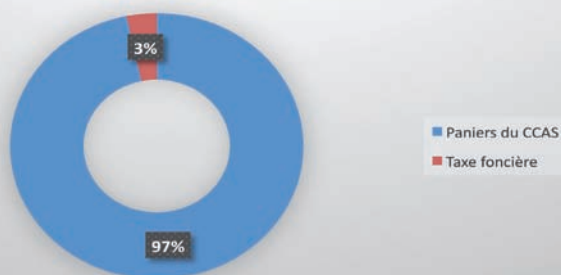
Membres : Isabelle Brehelin, Cathy Anceaux - Membre non élue : Mireille Garaud

BUDGET CCAS

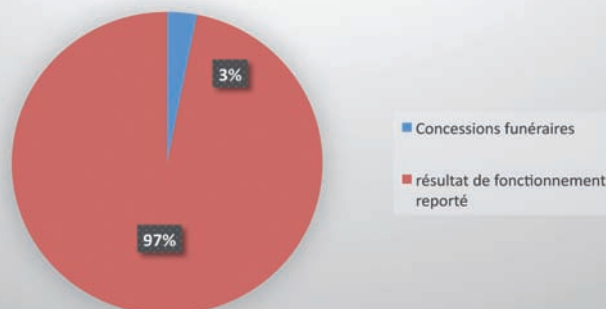
• COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 213,00 €
Recettes	2 573,47 €
Excédent de la clôture	1 360,47 €

Dépenses de fonctionnement 2021



Recettes de fonctionnement 2021



• BUDGET PRIMITIF 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	4 101,00€	0,00€	4 101,00€
Recettes	4 101,00€	0,00€	4 101,00€

Commission EMBELLISSEMENT COMMUNAL

Vice-président : Adrien Binoist

Membre : Isabelle Bréhélin, Roseline Gabillet, Fabienne Danet

Membres non-élus : Mireille Garaud, Yvonne Nio, Christophe Le Glaunec

Maisons fleuries

Pour l'année 2022, les communes de Billio et de Guéhenno se sont conjointement réunies, afin d'organiser au mieux le concours des maisons fleuries.

17 habitants se sont manifestés et nous ont présenté leurs très beaux jardins. Les visites se sont déroulées sous l'œil attentif de deux personnes juges (deux de Guéhenno pour la visite billiotaise et vice-versa).



La cérémonie de remise de prix a eu lieu le 9 septembre dernier dans la bonne humeur. Nous tenons à remercier tous les participants.

Résultat du concours des maisons fleuries

Jardin d'agrément

1^{er} Dominique GALOPPIN

2^{ème} Mireille et Daniel GARAUD

3^{ème} Yvonne et Gilbert NIO

Façade

1^{er} Emile et Colette TESSIER

2^{ème} Armel et Martine LE CLERE

3^{ème} Joseph et Gisèle GABILLET

Espace jardiné sur cour

1^{er} Denise et Bertrand TATIBOUET

2^{ème} Bruno et Ewennaïg VANBEVER

3^{ème} Fabienne et Nicolas DANET

Grand Jardin d'agrément

1^{er} Christiane MOTTO

Décor végétal sur l'espace public

1^{er} Bruno et Ewennaïg VANBEVER

2^{ème} Denise et Bertrand TATIBOUET



Villes et villages fleuries

Après réflexion en réunion de commission, la décision a été prise en 2022 d'inscrire la commune pour pouvoir prétendre à un éventuel titre.

Le montant de cette inscription est de 20 euros.

Isabelle Bréhélin et Mireille Garaud se sont rendues le lundi 16 mai à une réunion d'information sur la commune de Lauzach. La visite du bourg de cette commune qui par ailleurs possède « 4 fleurs », a permis à nos deux membres de la commission de s'inspirer du travail qui est effectué sur d'autres communes, et également la méthode de travail. Ce fût un après-midi très instructif.

Projets 2023

En 2023, nous allons entamer un travail de réflexion avec la commission patrimoine sur la mise en valeur du four à pain.

Nous mettrons en place des ateliers « créations de nichoirs et de cabanes à hérissons ».

Nous renouvellerons nos ateliers déco de Noël.

Pour finir, nous étudierons la possibilité de pouvoir mettre le cimetière en herbe, plusieurs solutions seront étudiées dans le courant de l'année. La commission prévoit déjà de visiter les cimetières aux alentours qui ont fait le pas de cette méthode.

Comission TOURISME CULTURE ET PATRIMOINE

Vice-président : Jean-Yves Tastard

Membres élus : Cathy Anceaux, Fabienne Danet, Isabelle Bréhélin

Membres non élus : Bruno Broussier, Gérard Bréhélin, Serge Ethoré, Gilbert Goulard, Christophe Le Glaunec, Gilbert Nio, Anne-Marie Tastard

Le Four

Le four, rue du laboureur, est rénové, l'entreprise Xavier Daniel est intervenue en juin pour faire les travaux de maçonnerie.



La Bonne Fontaine

Les travaux effectués par les Chantiers Nature et les bénévoles permettent désormais de mettre en valeur la fontaine et de créer un espace agréable.

Un hôtel à insectes a été installé sous les arbres entre la fontaine et le ruisseau.

Un travail « intercommis-sions municipales » – commission Tourisme Culture et Patrimoine, commission Information Communication et Cérémonies, commission Embellissement Communal a débuté.

A nous maintenant de trouver les idées pour mettre en valeur ce petit patrimoine. Une réflexion est déjà en cours.

Les circuits de randonnées

Les chantiers Nature de Centre Morbihan Communauté interviennent deux semaines dans l'année pour le gros entretien.



Le groupe de jeunes, accompagné de Jean-Philippe Billerey, se déplace également deux fois dans l'année pour effectuer des travaux sur la commune.

En mars dernier, ils ont créé l'espace de la prairie fleurie derrière la salle communale.

En décembre, l'espace derrière les containers à poubelle a été entièrement rafraîchi, les haies taillées, les arbres élagués et le fossé nettoyé de ses détritux...



Commission INFORMATION COMMUNICATION et CÉRÉMONIES

Vice-présidente : Isabelle Bréhélin

Membres : Roseline Gabillet, Cathy Anceaux,

L'activité de la commission Information, Communication et Cérémonies se décline en plusieurs axes :

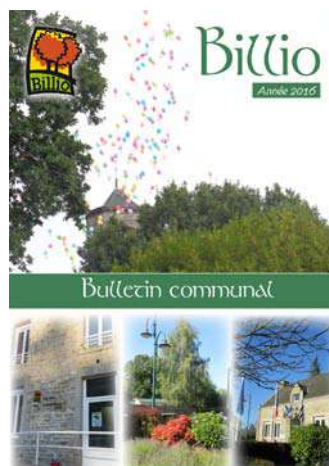
Le P'tit Billiotais

Editée pour la première fois en 2008, cette feuille d'information mensuelle trouve toujours son intérêt et est disponible au début de chaque mois dans les commerces de Billio et à l'accueil de la mairie.

Le P'tit Billiotais n°172

Le bulletin communal

La réalisation de ce bulletin nécessite plusieurs réunions de la commission. Il retrace la vie de la commune et des associations au cours de l'année écoulée. Des informations utiles y sont également insérées. Les conseillers municipaux en assurent la distribution.



La page facebook

Caroline et Jennifer sont chargées d'alimenter la page Facebook.

Les différentes informations relayées sont essentiellement liées aux événements municipaux, intercommunaux et associatifs.



Panneau Pocket

La mairie de Billio s'est équipée de Panneau Pocket durant l'année 2022. C'est une application d'information et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants. Panneau Pocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention. Côté habitants, l'application



est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. N'hésitez pas à télécharger l'application.

La commission est également en charge de l'organisation des cérémonies : les vœux du maire, l'accueil des nouveaux arrivants et des bébés, les commémorations...

Les photos

Tout au long de l'année, nous nous efforçons de prendre des photos des différentes manifestations qui se déroulent sur la commune. Elles nous permettent d'en mettre une sélection dans le bulletin et de réaliser les diaporamas projetés lors des vœux, des maisons fleuries...

Si elles le souhaitent, les associations et la population sont invitées à nous transmettre leurs clichés qu'elles réalisent durant l'année.

Mise en place de panneaux

La commission a travaillé en 2022 sur la mise en place de panneaux directionnels.

En effet, aucune indication n'existait dans le bourg pour favoriser la visite de notre fontaine, le lieu de départ des chemins de randonnée, et l'aire de pique-nique. C'est désormais chose faite, trois panneaux ont été installés face au cimetière.



Nous avons sollicité William Pierrat, ancien habitant de la commune, pour nous fabriquer des panneaux originaux. Désormais vous trouverez sur l'ensemble de la commune des panneaux fabriqués avec les mêmes matériaux. (la fontaine, les petits bolides et les pépinières de Kerhello). Un grand merci à William pour son extraordinaire travail.

Commission BATIMENTS COMMUNAUX

Vice-président : Jean-Loïc Joubioux

Membres : Isabelle Bréhélin, Roseline Gabillet, Jean-Yves Tastard, Jean-Pierre Rousseau, Jean-Luc Le Bouquin

La commission bâtiments a travaillé sur plusieurs projets au niveau des bâtiments municipaux suivants :

Mairie :

Les fenêtres en bois façade arrière ont été changées et remplacées par du PVC double vitrage et des volets roulants, c'est l'entreprise BROGARD Pierre qui est intervenue pour un montant de 3778,25 € TTC.

La municipalité a reçu une subvention de 1 455€ par l'Etat pour ces travaux au titre de la DETR.

Des travaux de mise aux normes ont également été effectués par l'entreprise OHMS SERVICE pour l'éclairage et la mise à la terre des équipements pour un montant total de 1244,10 € TTC



Salle communale :



Des travaux de mise en conformité électrique et de sécurité ont été réalisés à la salle.

Le plus gros investissement effectué sur ce bâtiment, est l'installation d'un DAE pour un montant de 1651,38 € TTC.

En France, chaque année entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'arrêt

cardiaque. Depuis quelques mois, la commune s'est équipée d'un défibrillateur automatisé externe (DAE).

Notre salle communale est considérée comme un bâtiment recevant du public, cet emplacement a été choisi en raison de sa visibilité et de son accessibilité.

Une signalétique adaptée a été mise en place :

- tableau extérieur de la mairie

- Salle

- au stade.

Vous êtes témoin d'un malaise cardiaque, appeler les secours en composant le 15, le 18 ou le 112. Une fois alerté, les secours se mettent en route.

Par téléphone ceux-ci vous guident pour les gestes à faire (massage cardiaque). Une autre personne peut aller chercher le DAE.

Une fois installé, celui-ci donnera les consignes vocales sur la marche à suivre.

Des rideaux occultants ont également été installés par l'entreprise Heytens pour un montant de 2 690.32€ TTC.

Le stade :

Les sapins, route de Lestréha ont été coupés, par l'entreprise SARL KERGOURDAN pour un montant de 1560,00 € TTC.

L'agrandissement du local vestiaire-buvette se poursuit. Il devrait être opérationnel en début d'année.

Merci aux joueurs pour leur investissement.

La commission de la fédération de football est venue rendre visite au stade afin de procéder à la validation du terrain en catégorie 5. Pour cela, nous avons dû revoir la dimension du terrain.

Les toilettes ne sont pas aux normes UFR (utilisateur de fauteuil roulant), la commission va s'emparer du sujet en 2023.

Une étude a été faite afin de changer les projecteurs, pour installer des LEDS pour un montant de 10 782.60€ TTC. Le département du Morbihan nous accorde une aide exceptionnelle de 8 985.50€

afin de réaliser des travaux pour la transition énergétique. Ceux-ci se feront courant 2023.



Église :

Les études techniques sont en cours. Vu l'ampleur et le coût des travaux, notre choix se portera peut-être sur une réalisation des travaux par tranche. En sachant que la plus urgente est de remplacer l'escalier qui dessert le clocher, puis la consolidation de la charpente et enfin la toiture. L'installation de chauffage est également à refaire, un devis a été signé avec l'entreprise OHMS Service pour l'installation de radiant pour un montant de 43 401.80€ TTC. Le département du Morbihan nous accorde une subvention de 36 168.17€ pour ces travaux au titre de la transition énergétique.

Commission BATIMENTS COMMUNAUX

Toilettes du terrain 15 août

Les toilettes au terrain du 15 août sont enfin opérationnelles, elles ne seront ouvertes que lorsqu'il y aura des manifestations.

Merci aux bénévoles qui ont participé aux travaux.



Commission FINANCES et APPEL D'OFFRES

Président : Jean-Luc Grandin

Membres : Jean-Yves Tastard, Isabelle Bréhélin, Jean-Loïc Joubioux, Adrien Binoist et Roseline Gabillet

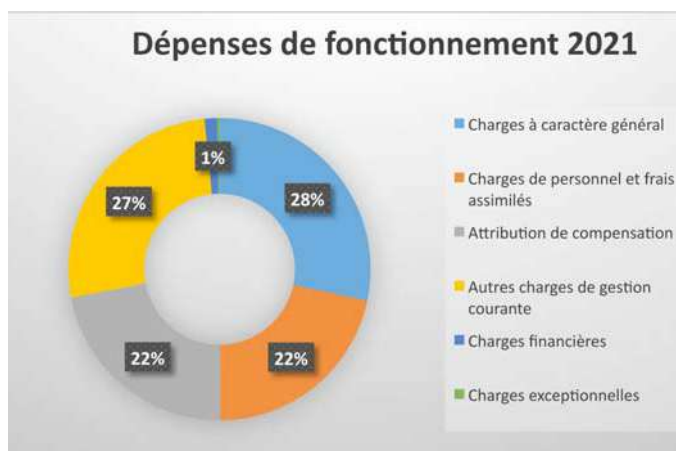
BUDGET PRINCIPAL

• COMPTE ADMINISTRATIF 2021

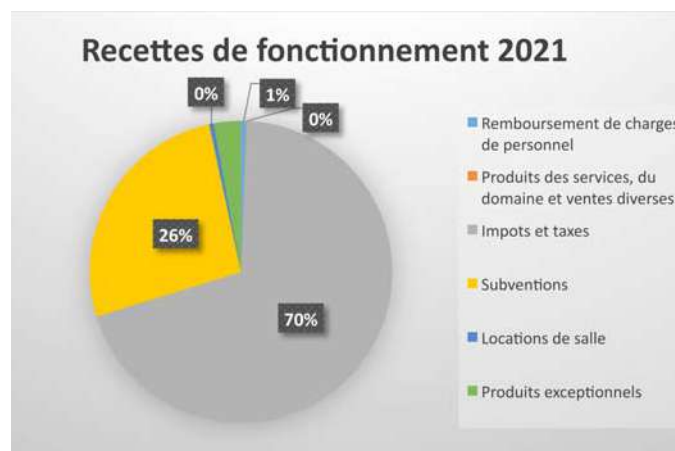
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	203 461,99 €
Recettes	457 152,81 €
Excédent de la clôture	253 690,82 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	65 863,90 €
Recettes	148 692,29 €
Excédent de la clôture	82 828,39 €

Dépenses de fonctionnement 2021



Recettes de fonctionnement 2021



• BUDGET PRIMITIF 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	490 534,56 €	378 658,95 €	869 193,51 €
Recettes	490 534,56 €	378 658,95 €	869 193,51 €

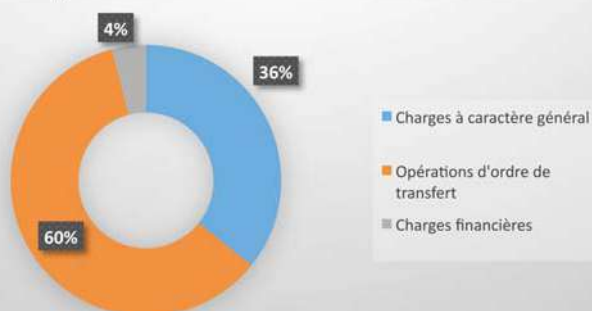
BUDGET ASSAINISSEMENT

• COMPTE ADMINISTRATIF 2021

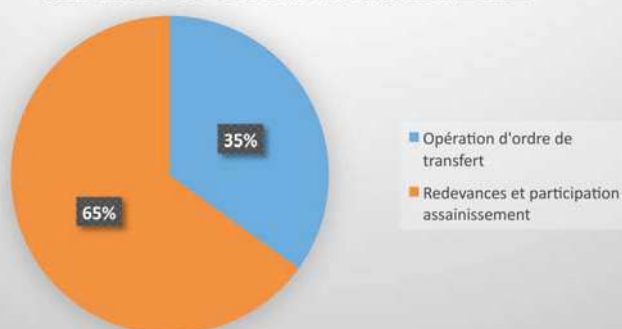
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	16 621,21 €
Recettes	20 180,14 €
Excédent de la clôture	3 558,93 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	19 801,16 €
Recettes	10 000,00 €
Déficit de la clôture	9 801,16 €

Dépenses de fonctionnement 2021



Recettes de fonctionnement 2021



• BUDGET PRIMITIF 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	20 219,16 €	18 914,16 €	39 133,32€
Recettes	20 219,16 €	18 914,16 €	39 133,32€

BUDGET LOTISSEMENT

• COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	61 771,46 €
Recettes	27 126,20 €
Déficit de la clôture	34 645,26 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	57 646,70 €
Recettes	57 646,70 €
Déficit de la clôture	/

Commission URBANISME

Président : Jean-Luc Grandin

Membres : Jean-Luc Le Bouquin, Isabelle Brehelin, Jean-Pierre Rousseau

18 DÉCLARATIONS PREALABLES 2022

LE FLOCH Virginie - Kerhello – Transformation d’une fenêtre en porte
MOTTO Christiane – La Grée Magnan – Installation de panneaux photovoltaïque en surimposition une toiture.
DUPUY Tony – La Grée Janvier – Création d’une terrasse surélevée, modification des façades et de la toiture
BLANCHARD Alex – Le Pré – Installation d’une clôture en panneaux rigides avec soubassement
BLANCHARD Alex – Le Pré – Abattage, dessouchage d’une haie de cyprès- pose d’une clôture souple tendue
COUDE Laurence – Le Pré – Modification de façades et toitures
TARREAU Frédéric – Rue du Sabotier – Modification d’ouverture
LE MAITRE Jocelyne – La Grande Noé – Division de parcelle en vue de construire
BLANCHARD Alex – Le Pré – Remplacement d’une fenêtre
FABLET Ronan – Kerjutel – Changement d’une fenêtre en porte fenêtre
BLANCHARD Alex – Le Pré – Modification de façade et travaux de clôture
PICCIN Bruno – Le Graduel – Fermeture d’un pignon de grange
GENEST Isabelle – Le Petit Kermorvan – Rénovation d’une longère
LE FLOCH Virginie – Kerhello – Changements d’ouvertures
LE ROBELER Hervé – Coëlo – Coupe et abattage d’arbres
SOUILLA Thierry – La Ville Guingamp – Construction d’un carport
CIRCUIT COURT ENERGIE –Le Colé – Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture existante
CAP SOLEIL CSE - Kerlué - Installation de panneaux photovoltaïques

5 PERMIS DE CONSTRUCTION 2022

LE GENDRE Louis – Kerhello – Extensions de maison d’habitation
SCI GEAB –Kerhello- Création d’un bâtiment
TARREAU Frédéric – Rue du Sabotier – Extension d’une dépendance
CHANUT François – Kervallon – Modification de façades, construction d’un garage et d’une cuisine
SOUILLA Thierry – La Ville Guingamp – Création d’un double carport

43 CERTIFICATS D'URBANISME 2022



Commission URBANISME

Travaux

En 2022, suite à la vente des 2 derniers lots du Lotissement du Chemin Creux, un mur a été créé par l'entreprise Xavier Daniel de Guéhenno. Le four à pain situé à proximité a également été réhabilité par l'entreprise, le coût total des travaux pour le four et le muret s'élève à 14 331.60€ TTC.



Afin de signaler l'entrée du lotissement, un panneau pour le lotissement du Chemin Creux a également été acquis auprès de Patrice Etoc de Guéhenno pour un montant de 749€ TTC.

La place située devant le cimetière a été dénommée par le conseil municipal « Place des Assemblées » en référence aux différentes animations qui ont eu lieu sur cet espace au cours de l'année. Un panneau pour signaler cette nouvelle place a été acheté auprès de Patrice Etoc de Guéhenno pour un montant de 1 248€ TTC.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)



Centre Morbihan Communauté est devenue compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 1er janvier 2022. Le territoire de Centre Morbihan

Communauté est couvert par 6 cartes communales (dont celle de Billio) et de 8 plans locaux d'urbanisme. Les communes restent compétentes en matière d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...).

Le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) remplacera à termes les documents d'urbanisme des communes

membres et permettra d'intégrer et de traduire les réglementations nationales.

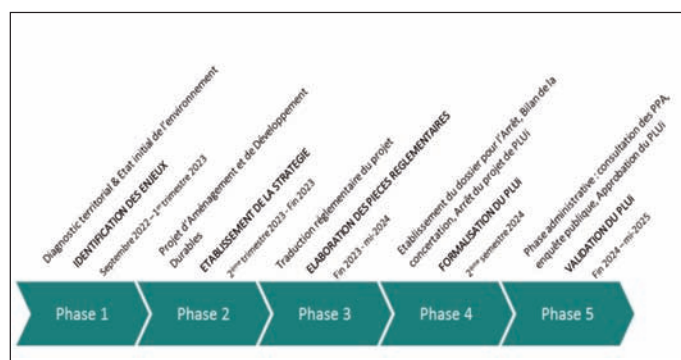
Parmi ces nouvelles réglementations, le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Dès lors, pour les propriétaires de terrain constructibles aujourd'hui, il est important de comprendre que ces terrains ne seront peut-être plus constructibles demain afin de respecter l'objectif ci-dessus.

Dans le cadre de l'élaboration de ce futur PLUi, les élus ont travaillé sur plusieurs ateliers : les changements de destination des bâtiments (critères beaucoup plus strictes), les gisements fonciers et le diagnostic agricole.



Journée diagnostic en marchant sur Billio avec le cabinet PLUREAL (11/10/2022)

Le calendrier fixé par Centre Morbihan Communauté est le suivant, avec un objectif d'approbation du PLUi à la mi-2025 :



Si vous avez des interrogations par rapport à ce PLUi, vous pouvez consulter la page internet : <http://www.centremorbihancommunaute.bzh/vivre/habitat/projet-de-plui/> ou venir poser vos question ou remarques sur le registre déposé à cet effet en mairie.

Commission VOIRIE, CHEMINS D'EXPLOITATION, AGRICULTURE

Vice-présidente : Cathy Anceaux

Membres : Jean-Loïc Joubiou, Roseline Gabillet, Adrien Binoist, Jean-Yves Tastard, Jean-Pierre Rousseau

Membres non élus : Yannick Caro, Joël Gabillet

Programme voirie 2022

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité a validé la réfection des routes suivantes :

- La Maison Neuve (sécurisation de la rive)
- Le Tenuy
- La Porte Camus

L'ensemble du programme voirie 2022 s'élève à un montant estimatif de 12 148€ HT.

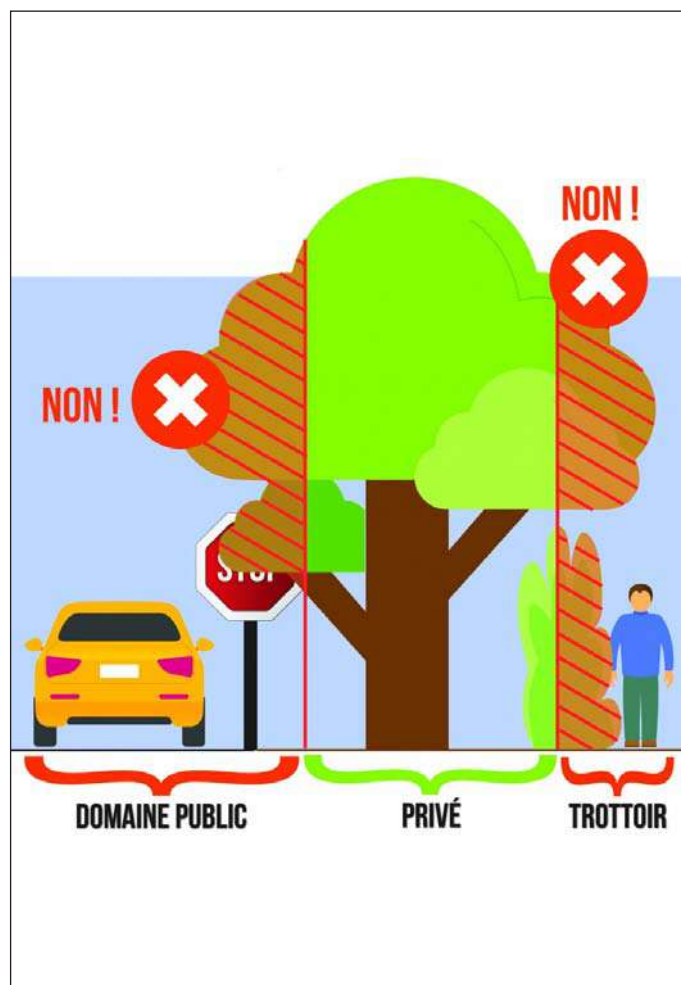
Par ailleurs, la commune avait déposé en 2021 un dossier de demande d'aide pour la réfection de la voirie des lieu-dit Kervallon, Kerlué et Heurtebis s'élevant à 20 195€, le département a versé une subvention de 16 141€.

Elagage

Comme chaque année, nous demandons aux riverains de procéder à l'élagage des arbres en bordure de la voirie. En effet, cet entretien est nécessaire pour éviter la dégradation prématurée des routes ainsi que les éventuels dommages occasionnés aux poids lourds et transports scolaires. Enfin, cela permet également de garantir le bon fonctionnement des réseaux électriques et télécoms. Certains d'entre vous ont d'ailleurs reçu des courriers.

Entretien des chemins d'exploitation

Pour rappel, les chemins et sentiers d'exploitation sont des voies privées rurales dont l'entretien incombe aux propriétaires intéressés. L'élagage, le débroussaillage et autres revient à la charge de ces propriétaires privés.



Commission FÊTES ET VIE ASSOCIATIVE

Vice-président : Jean-Pierre Rousseau

Membres : Jean-Luc Le Bouquin, Jean-Yves Tastard, Fabienne Danet.

Les courses cyclistes n'ont pas traversées notre bourg en 2022.

Pour 2023, nous solliciterons les bénévoles au besoin.

Les toilettes sur le terrain du 15 août sont fonctionnelles. Celles-ci seront utilisées lors de manifestations aux abords du terrain. Les associations qui en trouveront l'utilité, de-

manderont l'ouverture auprès des services communaux la veille des manifestations.

Par ailleurs, un panneau d'affichage a été installé au carrefour de Kerhello. Celui-ci va permettre aux associations d'y accrocher leurs banderoles et affiches informatives.

Procédure de reprise des concessions en état d'abandon

Un état des lieux a été effectué récemment dans le cimetière communal. Il a été constaté que certaines concessions n'étaient plus entretenues par les familles. Pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, il s'avérait nécessaire d'engager une procédure pour remédier à cette situation.

Par délibération en date du 26 octobre 2022, la municipalité a décidé de mettre en place une procédure de reprise des concessions en état d'abandon. La municipalité accompagnée par l'entreprise Gescime a sélectionné au total 8 concessions pour cette procédure. Le premier constat d'abandon a été effectué le 4 janvier 2023 par le Maire et la Première Adjointe en qualité d'Officier de Police Judiciaire.

N'hésitez pas à venir en mairie solliciter des renseignements.



L'éclairage public s'éteint plus tôt pour réduire la facture

Dans le but de participer à l'effort collectif, la municipalité a décidé de revoir les horaires de fonctionnement et la période d'extinction de l'éclairage public.

L'objectif étant de « réduire les consommations d'énergie et la pollution lumineuse sur la commune, tout en limitant la hausse des coûts de l'énergie ».

Depuis le **1er décembre 2022**, l'éclairage public reste ainsi allumé dans le bourg :



- en semaine : la matin allumage à 6h30 et extinction automatique et le soir allumage automatique et extinction à 21h ;
- en week-end : la matin allumage à 7h30 et extinction automatique et le soir allumage automatique et extinction à 22h à Kerhello :
- en semaine : la matin allumage de 6h30 à 8h30 et le soir extinction à 21h ;
- en week-end : extinction totale.

La municipalité espère quelques économies

Alors qu'une coupure estivale est programmée entre juillet et août, le conseil devra réfléchir à procéder ou pas au renouvellement des lanternes par LED ce qui pourrait permettre de réduire en moyenne par 3 la consommation par point lumineux.

Avec l'entrée en vigueur de ces nouvelles mesures, la commune espère économiser grâce à la modification des horaires et avec la coupure estivale.



Un peu de civilité

Respectons notre bourg !

C'est récurrent....

Trop souvent les trottoirs et les parterres de notre bourg servent de toilettes à nos animaux canins... alors :

Merci de ramasser les déjections de vos amis les chiens quand vous les promenez dans le bourg, et ne les laissez pas errer seuls.

Par ailleurs, en 2020, un arrêté relatif à la capture des chats et des chiens divaguant a été pris : celui-ci stipule :

Article 1 : *il est expressément défendu de laisser les chattas et les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien.*

Article 2 : *il est interdit d'attirer systématiquement ou de façon habituelle des animaux, et notamment les chats et les chiens en leur jetant de la nourriture en tous lieux publics ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.*

Article 3 : *est considéré comme en état de divagation tout chat ou chien non identifié trouvé à plus de deux cent mètres des habitations, ou tout chat ou chien trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chien ou chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.*

Article 4 : *les chats ou chiens trouvés errant seront capturés soit par une association de protection de défense des animaux sur demande de la mairie soit par l'employé communal qui déposera les animaux capturés à la SPA de Malguénac. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.*

Article 5 : *tous les propriétaires qui voudront réclamer leurs animaux pourront le faire pendant cette période en prouvant que les animaux leur appartiennent bien et en réglant les frais de fourrière. Les chats ou chiens non identifiés devront l'être aux frais de leurs propriétaires avant toute reprise.*

Article 6 : *après avis d'un vétérinaire, les animaux peuvent être cédés à titre gratuit à des fondations ou des associations de protection des animaux disposant d'un refuge qui, seules, sont habilitées à proposer les animaux à l'adoption à un nouveau propriétaire.*

Article 7 : *le présent arrêté est affiché en mairie*



Tarifs communaux 2023

SALLE COMMUNALE	PETITE SALLE		GRANDE SALLE	
	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
2 JOURNÉES / WE	130,00 €	190,00 €	200,00 €	290,00 €
1 JOURNÉE	90,00 €	130,00 €	160,00 €	250,00 €
VIN D'HONNEUR	35,00 €	65,00 €	75,00 €	120,00 €
RÉUNION A BUT LUCRATIF	50,00 €	120,00 €	110,00 €	210,00 €

Vidéoprojecteur : 25€ - Sonorisation : 35€ - Dépôt de garantie : 500€ (particuliers et associations)

TARIFS PHOTOCOPIE

Noir/Blanc	Couleurs	
A4 – recto	0.15€	0.70€
A4 – recto/verso	0.25€	1.20€
A3 – recto	0.25€	1.20€
A3 – recto/verso	0.30€	1.45€

Les photocopies sont gratuites pour les associations communales.

PARTICIPATION AU RACCORDEMENT À L'ÉGOUT

> 1600 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

> 71 € pour l'abonnement

> 2,30 €/m³ pour la consommation

CONCESSION CIMETIÈRE

- > 15 ans : 60 €
- > 30 ans : 120 €

CONCESSION COLUMBARIUM

- > 5 ans : 150 €
- > 15 ans : 250 €
- > 30 ans : 500 €

Inscription sur la stèle du jardin du souvenir : 60€ (délibération n°00020/2022).

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : gratuite.



Pluviométrie de la commune de Billio



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	108	228	67	135	55	183	127	68
Février	86	123	136	98	103	197	77	72
Mars	28	126	72	170	80	91	22	56
Avril	84	40	35	66	93	114	35	54
Mai	66	51	85	87	66	5	96	23
Juin	27	93	48	83	129	172	93	103
Juillet	69	10	50	79	16	12	121	9
Août	118	24	46	29	64	105	48	70
Septembre	90	30	92	19	79	77	44	65
Octobre	51	38	48	67	252	217	215	95
Novembre	141	120	54	151	272	91	29	229
Décembre	126	35	163	167	179	275	102	232
Total annuel	1473	994	918	896	1151	1388	1539	964

Etat civil 2022

TOUS NOS VŒUX DE BIENVENUE

10 juin	Lya, Nicolas ARHUR née à Ploërmel - Lestréha
30 juillet	Myriame, Nathalie, Joëlle BLANCHARD née à Ploërmel - Le Pré
16 septembre	Owen, François, Bruno BINOIST né à Vannes - Rue des écoliers
6 décembre	Zoa, Rose BELLEC née à Billio - Kervarin



TOUTES NOS CONDOLEANCES

2 janvier	Marie, Thérèse, Léonie LE GAILLARD (née DUGALES), Saint Jean Brévelay
24 février	Marie Thérèse GABILLET (née KERLEAU), Saint Jean Brévelay
4 avril	Suzane, Marie, Adrienne LE GAL, Billio
27 avril	Anne, Marie, Mathurine GRANDIN (née GABILLET), Billio
2 Juillet	Lucie ETIENNE (née LE BRETON), Saint Jean Brévelay
18 septembre	Anne, Marie, Thérèse NICOLIC (née CLEN), Ploërmel
27 septembre	Rémy, Joachim, Marie LE CALLONNEC, Billio



Subventions aux associations

Associations communales

OGEC : Couvrir le déficit cantine	7000€
APEL : Cadeaux et arbres de Noël	210€
Petits Bolides Billiotais : Projet d'achat d'un décodeur pour le comptage lors des courses organisées	2000€
TOTAL	9210€

Associations extérieures

Bâtiment CFA du Morbihan : Soutiens des actions formatives, éducatives et sociales	15€
Comité d'animation et de loisirs maison de retraite Saint Jean Brévelay : Proposer diverses animations aux résidents de l'EHPAD (galette des rois, confection de bouquets...)	60€
Association Gym danse Brévelaise : Demande de participation pour les gymnastes et danseurs	75€
Collège Saint Louis : Proposer des voyages éducatifs aux élèves	225€
Le souvenir Français : Conserver et transmettre la mémoire des morts pour la France.	20€
La ligue contre le cancer : Recherche, aide aux personnes malades, prévention	100€
ADMR : Prend en charge la dépendance des personnes âgées	100€
TOTAL	595€

La nouvelle carte d'identité généralisée sur tout le territoire

À la suite d'un déploiement progressif, la nouvelle carte nationale d'identité entre en vigueur sur tout le territoire lundi 2 août 2021. Cette carte, plus petite que l'ancienne, est au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire) et contient une puce électronique. Devez-vous renouveler votre carte qui est à l'ancien format ? Service-Public.fr vous rappelle les caractéristiques de cette nouvelle carte qui vise à lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité.

Expérimentée d'abord dans l'Oise depuis le 15 mars 2021, la nouvelle carte d'identité a été peu à peu déployée sur tout le territoire entre le 29 mars et le 28 juin 2021. C'est un règlement européen du 20 juin 2019 qui impose la généralisation de cette carte à partir du 2 août 2021. Les États de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité doivent désormais délivrer cette carte sécurisée.

Que contient-elle ?

Sa puce électronique, hautement sécurisée, comprend des informations qui figurent sur la carte : nom, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance, l'adresse, la taille, le sexe, la date de délivrance de la carte et sa date de fin de validité ainsi que, comme pour le passeport, la photo du visage et les empreintes digitales (sauf pour les mineurs de moins de douze ans).

Elle est également équipée d'un cachet électronique visuel (CEV) signé par l'État, qui permet une lecture automatique et reprend les données inscrites sur la carte, ce qui permettra de détecter rapidement une éventuelle fraude si ces données ont été modifiées.

À savoir : Pour les enfants en garde partagée, il y aura toujours 2 adresses.

Dois-je renouveler ma carte qui est à l'ancien format ?

Il n'est évidemment pas obligatoire que tous les citoyens soient munis d'une telle carte à partir du 2 août 2021. En revanche, aucune carte nationale d'identité à l'ancien format ne pourra être délivrée à partir de cette date.

Vous n'avez donc pas besoin de renouveler votre carte actuelle de manière anticipée si elle est encore valide. Ce n'est qu'à partir de 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'espace européen avec votre ancienne carte.

Le recueil des empreintes obligatoires

Lors de la demande de carte d'identité, il sera indispensable de donner ses empreintes digitales pour qu'elles soient mises dans la puce de la carte. Comme pour les passeports, une double vérification sera effectuée, d'abord au moment de l'instruction puis lors de la remise de la carte. Les empreintes figurent donc obligatoirement dans la puce de la carte mais elles ne seront pas conservées dans le traitement national si le titulaire de la carte en fait la demande.

Une nouvelle durée de validité

La durée de validité de la nouvelle carte sera de dix ans, et non plus de quinze ans, pour respecter le règlement européen.

Rappel : La première demande et le renouvellement de la carte d'identité sont gratuits sauf en cas de perte ou de vol (25 €).

Ce qui change pour vous :

- La commune de Billio ne délivre plus de CNI. Vous devez vous rendre dans les mairies les plus proches équipées d'une station de recueil de passeports pour solliciter la délivrance d'une carte nationale d'identité.

La commune la plus proche est la mairie de Saint Jean Brévelay. Il est obligatoire de prendre un rendez-vous au 02.97.70.43.25 le lundi de 9h00 à 12h00 ; mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le vendredi de 9h00 à 12h00

- La pré-demande en ligne depuis votre domicile en vous connectant sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> est obligatoire. Si vous avez des difficultés ou si vous n'avez pas accès à internet la maison France service à Saint Jean Brévelay est là pour vous aider elle se situe 27 rue de Rennes – 02.97.60.43.42

Vous conserverez le numéro de demande de carte d'identité que vous présenterez à la mairie. Les communes vous accueilleront sur rendez-vous, pendant lequel seront effectuées la prise d'empreintes et la vérification de la complétude du dossier. Une fois confectionné, le titre vous sera remis par la mairie de la commune où vous aurez fait la demande.

Démarches administratives

Délivrance d'un passeport

MAJEUR

• 1 photo d'identité couleur : récente (- de 6 mois) et parfaitement ressemblante, aux normes en vigueur, **à effectuer de préférence chez le photographe**, rien sur la tête, pas de lunettes, le visage doit être dégagé, il ne faut pas sourire (ne pas la découper).

• 1 justificatif de domicile : **récent** (avec adresse précise) soit : Facture d'eau, Facture de gaz, Facture d'électricité, de téléphone, Attestation d'assurance de la résidence principale, Quittance de loyer non manuscrite, Avis d'imposition ou Certificat de non-imposition.

Pour les **majeurs vivant chez leurs parents** (ou personnes hébergées) :

Demander un modèle d'attestation d'hébergement vierge en Mairie **à compléter et signer par l'hébergeant**.

- + Justificatif de domicile récent de l'hébergeant,
- + Un justificatif au nom de l'hébergé (bulletin de salaire, facture portable, courrier Pôle Emploi, courrier mutuelle ou C.P.A.M., attestation de carte vitale et pour les + de 25 ans avis d'imposition ou certificat de non-imposition),
- + La carte d'identité de l'hébergeant.

• 1 extrait avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance **de - de 3 mois (si la carte d'identité ou le passeport sont périmés depuis plus de 5 ans)**.

Dans tous les cas : **Il faut obligatoirement connaître les noms, prénoms, date et lieu de naissance des parents et leur nationalité** afin de remplir le CERFA.

- Si mariage récent, pour les femmes, copie de l'acte de mariage.
- Votre carte d'identité.

Si pas de passeport ni de carte d'identité, vous devez fournir 1 document avec photo :

Permis de conduire, carte de combattant, carte professionnelle, carte d'identité militaire, permis de chasse, carte d'étudiant, carte vitale...

Dans certains cas (ex : parents de l'intéressé(e) nés à l'étranger), un certificat de nationalité française sera demandé.

En cas d'utilisation d'un **nom d'usage** (femme divorcée), fournir le jugement de divorce mentionnant ce cas.

• L'ancien passeport. (Le cas échéant : remplir une déclaration de perte en Mairie ou déclaration de vol en Gendarmerie).

• **86 euros en timbres fiscaux** à prendre dans un bureau de tabac ou à l'Hôtel des Impôts.

MINEUR

L'enfant de 12 ans et + doit être présent.

Il faut apporter les mêmes pièces que pour un majeur et rajouter :

- **la pièce d'identité du parent présent** pour la constitution du passeport,
- **le livret de famille,**
- **acte de naissance si pas de carte d'identité ou de passeport.**

Timbres fiscaux : **17 euros** jusqu'à 15 ans ; **42 euros** de 15 ans inclus à 18 ans, à prendre dans un bureau de tabac ou à l'Hôtel des Impôts.

Si résidence alternée :

- un justificatif de domicile de chaque parent,
- ainsi que la carte d'identité ou le passeport de chaque parent.

MAIRIES LES PLUS PROCHES

Mairie de Saint Jean Brévelay sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.70.43.25 lundi de 14h00 à 17h00.
Mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00.
Vendredi de 9h00 à 12h00.

Mairie de Josselin sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.22.24.17 lundi de 14h00 à 17h00.
Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 / 14h00 à 17h30.
Le samedi de 9h00 à 12h00.

Mairie de Malestroit sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.75.11.75 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00

Mairie de Locminé sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.60.00.37 lundi de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 16h00,
mercredi uniquement les semaines impaires de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 16h30 et le jeudi de 9h00 à 16h30

Mairie de Vannes sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.01.61.60 du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 / 13h15 à 17h00
Le samedi de 9h00 à 12h00

Mairie de Ploërmel sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.73.57.98 du mardi au jeudi après-midi de 14h00 à 16h30
Le vendredi de 9h00 à 11h30

Mairie de Sérent sur rendez-vous uniquement
Tél : 02.97.75.93.57 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 / 13h30 à 17h00
Le samedi de 9h00 à 12h00

Délivrance d'une autorisation de sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire est à nouveau demandée pour toute sortie du territoire français pour un mineur non accompagné d'au moins un de ses parents. L'autorisation sera faite par le biais d'un imprimé CERFA téléchargeable sur internet par le parent qui le com-

plètera, l'imprimera et le signera directement.

Le mineur voyagera ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale. Il n'est pas nécessaire de passer en mairie.



Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire. Le maire leur remettra alors une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver précieusement : en effet, cette attestation leur sera récla-

mée s'ils veulent s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire et même conduite accompagnée). Les données issues du recensement faciliteront leur inscription sur les listes électorales à 18 ans. Se munir de la carte nationale d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile




CHARDONS

Les chardons des champs (*cirsium aroense*) doivent être détruits avant le stade de floraison, qui s'étale de juin à septembre. La destruction sera réalisée de préférence par voie mécanique.

Cette réglementation s'impose à tous les propriétaires, exploitants et usagers tenus de procéder à cette destruction dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, ainsi que dans les haies qui les bordent (arrêté préfectoral du 17/06/2011 art 1).



Services de proximité



La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Depuis le 28 juillet 2020, les usagers peuvent payer en espèces (maximum 300 euros) ou en carte bancaire (pas de paiement par chèque) chez les buralistes partenaires qui afficheront ce logo.

La liste des bureaux de tabac agréée proche de chez vous est la suivante :

Le Melec Presse 11 place de l'église à Plumelec
Le Lion d'Or 3 rue de Rennes à Saint-Jean-Brévelay
Bar tabac La Rotonde 1 rue St Nicolas à Josselin



Déchèterie de Brénolo à Saint Jean Brévelay

La déchèterie est ouverte aux habitants et aux professionnels de Centre Morbihan Communauté.

Horaires d'ouverture

Lundi	8h30-12h30	14h00-18h00
Mardi	8h30-12h30	14h00-18h00
Mercredi	8h30-12h30	14h00-18h00
Jeudi	fermé	
Vendredi	8h30-12h30	14h00-18h00
Samedi	8h30-12h30	14h00-18h00

Déchets acceptés

Tous les déchets, sauf l'amiante, les produits explosifs...

Tarifs pour les professionnels

8€ pour les déchets verts
10€ pour les gravats
15€ pour le bois
15€ pour le tout venant

La déchèterie de Brénolo se situe sur la commune de Saint-Jean-Brévelay. Tél : 02 97 60 42 29



Horaires Poste et Agence Postale Communale

COMMUNES	PLUMELEC	GUEHENNO	SAINT JEAN BREVELAY	PLAUDREN	CRUGUEL
	AGENCE POSTALE	AGENCE POSTALE	BUREAU DE POSTE	AGENCE POSTALE	AGENCE POSTALE
LUNDI	9H-12H / 13H30-16H30	9H-12H	9H-12H	9H-18H	8H-13H / 16H30-23H
MARDI	9H-12H	9H-12H / 14H-17H	9H-12H	9H-18H	8H-13H / 16H30-23H
MERCREDI	9H-12H	9H-12H	9H-12H	9H-18H	8H-13H / 16H30-23H
JEUDI	9H-12H	9H-12H / 14H-17H	9H-12H	9H-18H	8H-13H / 16H30-23H
VENDREDI	9H-12H / 13H30-16H30	9H-12H	9H-12H	9H-18H	8H-13H / 16H30-23H
SAMEDI	9H-12H	9H-12H	9H-12H	9H-18H	8H-13H / 16H30-23H



Emploi du feu

Un arrêté préfectoral du 26/09/2019 fixe diverses mesures de prévention contre les incendies et prévoit notamment les périodes durant lesquelles l'emploi du feu est réglementé. Chacun doit prendre des précautions nécessaires et de bon sens.

Article 2 : Disposition applicables dans les terrains boisés, plantations, reboisements, landes et à proximité de ces lieux

2-2 Brûlage de déchets issus de sylviculture (*définition : les rémanents de tailles, d'élagage et de coupe d'arbre, de débroussailllements, situés dans des parcelles boisées et landes dans le cadre d'une activité d'exploitation forestière ou dans le cadre de la prévention des incendies*).

Dispositions applicables : **Le brûlage de déchets de la sylviculture est autorisé pour les propriétaires forestiers et leurs ayants droit du 1er novembre au 31 mars dans le respect des conditions de l'article 8.**

Article 3 : Dispositions applicables aux déchets verts ménagers des particuliers, des professionnels et des collectivités (*définition : les éléments végétaux issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbres, d'élagage et de débroussaillage issus de particulier, entreprise et collectivités territoriales pour l'entretien de leur jardins et parcs*).

Dispositions applicables : **Le brûlage à l'air libre des déchets verts ménagers des particuliers, professionnels et des collectivités est interdit toute l'année dans tout le département.**

Article 4 : Dispositions applicables **aux résidus de culture et autres résidus végétaux d'origine agricole**

disposition applicables : toute l'année et dans l'ensemble du département

- Il est interdit de brûler à l'air libre les résidus de culture ;
- Il est interdit de brûler à l'air libre **tout résidu issu de la destruction définitive de linéaire bocager ;**
- **Les autres résidus végétaux d'origine agricole peuvent être brûlés du 1er novembre au 31 mars dans le respect des conditions de l'article 8 en l'absence de possibilité d'une autre valorisation.**

Article 8 : Conditions à respecter dans les cas où le brûlage est possible

8-1 Conditions géographique : les brûlages ne pourront avoir lieu qu'en dehors de toute agglomération (au sens de l'article R110-2 du code de la route) et de manière générale, qu'à plus de 200 mètres des habitations.

8-2 Conditions techniques :

- Consultation du niveau de risque de feu d'espace naturels et forestiers (site du SDIS : <https://sdis56.fr/>)

- Le brûlage sera pratiqué de 10h00 à 16h30 (ne s'applique pas à l'article 7)

- Les végétaux à brûler devront être secs (ne s'applique pas l'article 5 et 6)

- il est formellement interdit de brûler d'autres déchets tels que les plastiques, les caoutchoucs, les bois traités, les contenants de produits phytosanitaires, etc.

- La personne responsable de l'opération doit disposer en permanence de moyens d'extinction (réserve d'eau ou extincteur) et d'alerte des services d'incendie et de secours. Les sites d'incinération doivent être accessibles en tout temps aux véhicules de défense contre l'incendie.

- Les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés en fin d'incinération. Le recouvrement par terre est interdit.

- Le brûlage ne sera pratiqué qu'en cas de météo favorable et avec un vent inférieur à 40 Km/h.

- Sur un espace naturel, le foyer doit être ceinturé d'une bande débroussaillée sur un rayon de 5 m.

- La personne responsable de l'opération devra s'assurer que les fumées ne seront pas cause d'accidents (proximité d'une route notamment) ou une gêne pour le voisinage.

- Un périmètre de sécurité sera établi autour du feu pour interdire l'accès au public afin de prévenir des dangers liés au rayonnement.

Article 9 : Contrôles et sanctions

Les contrevenants aux dispositions de l'article 2 sont passibles de la sanction prévue à l'article R 163-2 du code forestier (contraventions de 4^{ème} classe).

Les contrevenants aux dispositions de l'article 3 du présent arrêté sont passibles des sanctions liées au non-respect du règlement sanitaire départemental, réprimées par l'article 7 du décret 2003-462 du 21 février 2003 (contravention de 3^e classe).

Les infractions aux dispositions de l'article 4 en ce qui concerne les brûlages de résidus de cultures sont constatées par l'Agence de Service et de Paiement au titre des contrôles de conditionnalité de la Politique Agricole Commune.

En application de l'article R 610-5 du code pénal, la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par cet arrêté de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe.

Si les contrevenants ont provoqué la destruction, la dégradation ou la détérioration involontaire d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'incendie ou si celui-ci est à l'origine d'homicide ou de blessures, ils sont passibles des sanctions prévues aux articles 322-5 à 322-11 du code pénal.



Règles à appliquer entre voisins

Suite à plusieurs demandes en mairie, nous vous rappelons les horaires à respecter pour la réalisation de travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (arrêté préfectoral du 10/07/2014 section 7 art 21)

- Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Sanctions :

Une amende forfaitaire peut alors être infligée à l'auteur du trouble, pour un montant de :

- 68 € si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction s'il existe)
- 180 € après ce délai

L'auteur du trouble se voit également confisquer la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou la chose qui en est le produit.

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du MORBIHAN

Arrêté préfectoral du 26 septembre 2019 (résumé des principales dispositions)

Feu sur les plages		INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 1)
Terrains boisés plantations, landes, reboisements et à moins de 200 mètres de ces lieux	Incinérer des végétaux sur pieds	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 2-1)
	Porter ou allumer du feu	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE Pour tous sauf propriétaires forestiers et ayants droit (cf article 2-1)
	Fumer	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars Pour les propriétaires forestiers et les ayants droit (cf article 2-1, 2-2)
	Incinérer les déchets issus de la sylviculture (rémanents de coupe)	
Déchets verts		INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 3)
Résidus de culture et autres végétaux d'origine agricole	Résidus de culture et issus de la destruction définitive de linéaire bocager	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 4)
	Autres résidus végétaux d'origine agricole	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars En l'absence d'une solution de valorisation (cf article 4)
Végétaux parasités par les organismes nuisibles	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Déclaration et autorisation DDTM après avis DRAAF (cf article 5)	
Espèces exotiques envahissantes	Relevant de l'arrêté du 14 février 2018 (Baccharis, ...)	POSSIBLE Du 1 ^{er} novembre au 31 mars (cf article 6)
	Relevant du code de la santé publique (3 espèces d'ambroisie, berce du caucase)	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE (cf article 6)
Feux et foyers à l'air libre	Feux pour méchouis et barbecue attenants à une habitation	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Sous réserve de restrictions locales (cf article 7-1)
	Feux festifs	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Déclaration et autorisation municipale (cf article 7-2)
	Lâcher de ballons lumineux et lanternes volantes	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 7-3)
Episode de pollution de l'air (alerte/arrêté préfectoral)	INTERDICTION POUR TOUTS LES USAGES AUTORISÉS CI-DESSUS	

Se référer à l'article 8 de l'arrêté pour les conditions à respecter dans le cas où l'emploi du feu est autorisé



Informations utiles



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 13h30 à 17h00
Jeudi : fermée
Secrétaires : VILA Caroline Responsable Communale
DUBRULE Jennifer Assistante d'accueil
Téléphone : 02 97 42 28 18
e-mail : marie.billio@wanadoo.fr

Centre Morbihan communauté

Pôle géographique de St-Jean-Brévelay tél : 02 97 60 43 42
Pôle géographique de Locminé tél : 02 97 44 22 58

Perception

36 rue Albert de Mun 56300 Pontivy - 02 97 25 50 44

Sapeurs-pompiers : Tél. : 18

Centres d'Incendie et de Secours de Plumelec et Saint-Jean-Brévelay

Gendarmerie : Tél. : 02 97 60 30 02 ou le 17

24 Rue du Stade – Saint-Jean-Brévelay
Jours d'ouverture : mercredi de 14h à 18h
et samedi de 9h à 12h.

Urgences médicales, SAMU : Tél. : 15

Appel d'urgences européen (ou depuis un portable) : 112
(l'appel est transféré ensuite au service local compétent)

Services de garde

Médecin : 02 97 68 42 42
Pharmacie : 3237

Centre Anti-poison

Tél. : 02 99 59 22 22

Enfance maltraitée : Tél. : 119

Centre Médico Social

26 rue du Stade – Saint-Jean-Brévelay
Vous pourrez rencontrer sur rendez-vous une assistante sociale, la puéricultrice ou le médecin de la protection maternelle et infantile.
Tél. : 02 97 60 47 27 - Fax : 02 97 60 41 97

Amper (Association Mandataire et Prestataire de services pour l'Emploi en milieu Rural)

Service à la personne et à domicile en Morbihan
Contact : Marie-Ange Dufaud
Antenne de Saint-Jean-Brévelay
27 rue de Rennes - 02 97 61 45 85
amper.stjeanbrevelay@msa-services.fr

Service de soins à domicile

Association d'Aide en Milieu Rural
Foyer Logement « La Peupleraie »
1, rue du Capitaine Marianne - Plumelec
Tél. : 02 97 42 30 05 OU 06 88 87 52 24
Présidente : Martine Ferrand

Ecole « Notre-Dame »

Rue des écoliers - 56420 Billio
Tél. : 02 97 42 32 56

Ecole « Sainte-Anne »

2 rue du Stade - 56420 Guéhenno
Tél : 02 97 42 20 05

Presbytère :

Plumelec Tél. : 02 97 42 24 34
Relais à Billio : Yolande Danet tél : 02 97 42 28 41
Gilbert Goulard Tél. : 02 97 42 33 04

Presse :

Ouest France : Ginette Perel - 06 67 30 57 09
La Gazette : Roland Pousse - 06 71 36 33 80

Funerariums

Plumelec : 02 97 42 37 65
Josselin : 02 97 22 30 84
Radenac : 02 97 22 48 01

Accueil Emplois Services

Maison des associations : 1 place de l'église - Plumelec
Tél. : 02 97 42 30 93

Préfecture

10 bis Place du Général De Gaulle
BP 501 - 56019 VANNES CEDEX
Tél. : 02 97 54 84 00

Sous-Préfecture

Place Aristide Briand - 56300 PONTIVY
Tél. : 02 97 25 00 08

Centre Départemental des Impôts Vannes Golfe

13 Av. St Symphorien - 56000 VANNES
Tél. : 02 97 01 50 50

Pôle Emploi

1 rue Kristen Noguès – ZA Porhz Rouz - 56300 PONTIVY
Tél. : 39 49

EDF – dépannage 24h/24

Tél. : 08 10 33 31 56

SAUR

Service clientèle / dépannage : 0 811 460 311

Orange

Tél. 3900 (service client gratuit)

Enedis

- <http://www.enedis.fr/> gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.
- <https://selectra.info/demenagement/annuaire/morbihan/billio> qui liste les numéros d'urgence pour l'électricité dans votre commune.
- <https://agence-energie.com/agence-edf/billio> qui contient l'adresse des agences EDF à proximité de votre commune.
- <https://www.fournisseurs-electricite.com/demenagement/edf> qui contient les démarches à effectuer lors d'un emménagement.

Projet éolien « Mare du Cornet »



À l'heure du réchauffement climatique et de la transition énergétique, exploiter des sources d'énergie naturelles et renouvelables est à la fois un objectif et une nécessité. ALTERRIC s'engage dans cette voie et accompagne le territoire dans cette nouvelle politique.

Suivi du projet éolien Mare du Cornet :

Comme nous l'avons annoncé dans le dernier bulletin municipal, une exposition et des permanences d'informations ont pu se tenir au cours du premier trimestre 2022 en mairie de Billio. Cela a été l'occasion de présenter les résultats des différentes études et le scénario d'implantation mais surtout d'échanger une nouvelle fois avec la population. Un registre était également à disposition du public et a permis d'apporter une réponse aux personnes ayant laissés leurs coordonnées.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a ensuite été finalisé et déposé en juillet 2022 auprès de la Préfecture par la société d'exploitation dédiée à ce projet, la **SEPE Mare du Cornet**. L'instruction du dossier est actuellement en cours intégrant une multitude de services administratifs et d'organismes.

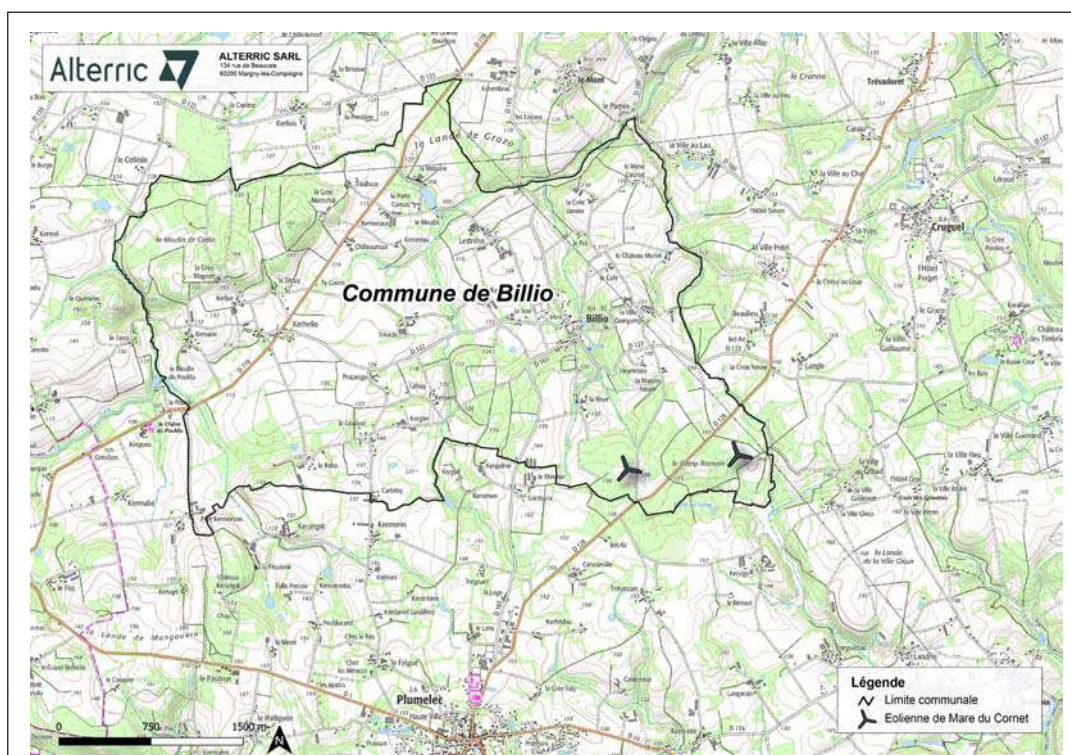
Pour rappel, le projet est composé de **deux éoliennes** de 150 m en bout de pôle pour une puissance totale maximale de **8,4 MW**.

Les prochaines étapes du projet :

Des compléments d'informations, notamment sur le milieu naturel, viennent de nous être adressés par les services instructeurs. Ces compléments d'informations à l'attention de l'administration devraient être déposés au cours du premier trimestre 2023 qui pourra poursuivre son instruction du dossier. Cette phase dure en moyenne 18 mois et comporte une phase d'enquête publique qui permettra à nouveau de recueillir les avis du public.

C'est le Préfet du département qui autorise ou non le parc éolien en fin de processus par un arrêté préfectoral.

En attendant, vous pouvez visiter le site internet du projet à **<https://www.alterric-france.fr/billio>** ou contacter le responsable du projet par courriel pour plus d'informations à : **guillaume.letoullec@alterric.com**



Localisation du projet éolien Mare du Cornet

Frelon asiatique

Que faire si vous découvrez un nid de frelons asiatiques lorsque les feuilles des arbres tombent ?

Les **frelons asiatiques** sont-ils présents dans **leur nid** pendant l'hiver ? Alors que les températures baissent, faut-il s'inquiéter si vous découvrez (car les feuilles sont tombées des arbres) un nid près de chez vous ?

Le *Vespa velutina nigrithorax* est désormais une espèce invasive, et a colonisé presque toute la France. Difficile d'y échapper. Mais si en ce début décembre, le sérieux rafraîchissement de l'air déplume les arbres et laisse apparaître au grand jour des nids, sachez qu'ils sont désormais généralement inoffensifs.

Sitôt qu'il fait froid, les frelons sont engourdis et l'ensemble de la colonie meurt. Seule la reine va subsister et va passer l'hiver sous une tuile ou dans le sol, cachée quelque part. Si elle ne meurt pas pendant l'hiver, elle ressortira au printemps prochain et fabriquera un autre nid, à un autre endroit.

« Les oiseaux vont venir manger les larves qui auraient pu survivre »

À la fin de l'automne ou en hiver, les nids de frelons asiatiques ne sont donc en général pas traités pour la simple raison qu'ils sont vides. Les nids vont se détruire d'eux-mêmes avec les intempéries, et « les oiseaux, qui vont venir manger les larves qui auraient pu survivre ».

En début de saison, aux premiers beaux jours, quand l'air commence à se réchauffer, les femelles fécondées, appelées gynes, commencent à sortir de leur hibernation. C'est à ce moment-là qu'elles se regroupent en petits paquets (de 2 à 15 individus environ). Elles commencent à fabriquer un petit nid primaire, de la taille d'une orange ou d'un petit melon.

En fin d'automne, le nid atteint son apogée. Mesurant souvent plus de 50cm de diamètre pour 60cm de haut, le nid reste très actif jusqu'au début de l'hiver

Quand les températures baissent, les femelles fécondées commencent à quitter le nid. Cela dure pendant plusieurs semaines et l'amplitude de cette période dépend de la météo (surtout des températures). Elles vont se mettre en dormance, à l'abri du froid (dans un tronc creux, un trou dans la terre, un tas de feuilles mortes, un grenier, une paire de gants de jardinage ou de bottes, un abri de jardin ou encore un local de piscine, etc.

Détruire un nid doit se faire plus tôt dans la saison

Et au printemps suivant, c'est reparti. « La boucle est bouclée ». Les femelles repartent à proximité immédiate ou plus loin, en créant à chaque fois un nouveau nid.



Détruire un nid doit donc se faire plus tôt dans la saison. L'hiver, **s'il n'y a pas d'activité**, c'est inutile. Pour éviter tout risque de piqûre mais également pour éviter la naissance des femelles, et leur rencontre avec les mâles, il faut intervenir avant.

Et il est même recommandé de **laisser les nids l'hiver** pour adapter l'équilibre alimentaire. Les spécialistes s'accordent à penser que l'on ne pourra pas éradiquer le frelon asiatique, mais avec le temps, certaines espèces d'oiseaux permettront d'équilibrer l'écosystème ».

L'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) dresse une liste de précautions à prendre en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques, et ce, durant toutes les saisons :

- **Avant tout travaux dans votre jardin, vérifiez qu'un nid n'est pas installé dans un buisson ou une haie. Regardez notamment qu'il n'y ait pas un va-et-vient de frelons.**

- **Un frelon isolé ne vous piquera pas si vous n'essayez pas de le tuer ou de le repousser brusquement. Sa réaction à votre contact sera généralement la fuite. Attention à ce qu'il ne se prenne pas dans vos vêtements ou cheveux.**

- **Respectez une distance de sécurité de cinq mètres du nid. Ne pas tenter de le détruire vous-même. Si vous avez dérangé la colonie et que des frelons volent autour de vous, ne fuyez pas, arrêtez de bouger et fermez les yeux si besoin. Ils se calmeront rapidement et vous pourrez vous éloigner calmement.**

- Surtout, si vous découvrez un nid chez vous, n'essayez pas de le détruire vous-même ! Il est recommandé d'essayer de suivre les insectes pour voir si leur nid n'est pas à proximité en respectant la **distance de sécurité de 5 mètres** et en faisant attention à ne pas faire de gestes brusques. Puis, vous pouvez signaler le nid à votre mairie ou directement à l'organisme animant la lutte contre cette espèce

- L'État ne prend pas en charge les destructions des nids, tant qu'aucune méthode efficace de lutte n'est découverte. Un nid présentant un danger immédiat pourra être détruit par les pompiers. Les autres devront l'être par un désinsecteur spécialisé. Certaines collectivités peuvent prendre en charge une partie ou la totalité de ses coûts.





Elaguer aux abords des lignes électriques : une action indispensable !

L'ÉLAGAGE : UN ENJEU POUR TOUS

Élaguer régulièrement les arbres situés à proximité d'une ligne électrique est indispensable pour assurer la qualité d'alimentation en électricité. L'élagage répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens.

LES PROGRAMMES D'ENEDIS

Enedis réalise périodiquement, avec l'accord du propriétaire des arbres, des travaux d'élagage aux abords des réseaux électriques.

Lorsque les arbres sont sur une propriété privée et débordent sur le domaine public, l'élagage aux abords du réseau basse tension est facturé au propriétaire des arbres. Dans les autres cas, Enedis prend en charge le coût de l'élagage.



LA RESPONSABILITÉ DE VOS ADMINISTRÉS

Les propriétaires des arbres ont la responsabilité de l'élagage des arbres situés sur leurs propriétés. Lorsque les branches débordent sur le domaine public et sont à proximité des ouvrages électriques, les propriétaires peuvent décider de confier l'élagage à une entreprise spécialisée, ou l'effectuer eux-mêmes après avoir réalisé une DT-DICT* (déclaration de travaux).

* pour déclarer ses travaux en 1 clic :

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

ou

bzh-dict@enedis.fr

LE BON CONSEIL : UN ÉLAGAGE RÉGULIER

Une fois l'élagage de la végétation effectué, Enedis recommande aux propriétaires de maintenir une distance minimale de 3 mètres avec le réseau électrique. Ainsi, l'entretien sera facilité et pourra être réalisé en toute sécurité.

Bon à savoir !

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients, Enedis engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. A titre d'information, le coût moyen des dégâts enregistrés sur les années passées est de l'ordre de 6 000 euros.

Mars 2022

Service clients Enedis : 09 70 83 19 70

Représentants de la commune au sein de CMC

- **Aménagement** : Jean-Loïc Joubioux
- **Projet de territoire** : Jean-Loïc Joubioux
- **Insertion-Emploi** : Roseline Gabillet
- **Enfance Jeunesse** : Adrien Binoist
- **Service techniques travaux** : Jean-Luc Grandin
- **Culture, tourisme, sport** : Isabelle Bréhélin
- **Assainissement/eau** : Jean-Luc Le Bouquin
- **Déchets** : Fabienne Danet
- **Administration générale** : Jean-Luc Grandin
- **Développement économique** : Jean-Luc Grandin
- **Plan habitat volontaire** : Jean-Loïc Joubioux
- **Transport scolaire** : Cathy Anceaux
- **Chantier d'insertion** : Jean-Yves Tastard
- **Référent randonné** : Jean-Yves Tastard
- **Conseil exploitation office du tourisme** : Isabelle Bréhélin
- **Programme prévention déchets** : Fabienne Danet
- **Comité technique** : Jean-Luc Grandin
- **CLECT** : Jean-Luc Grandin
- **CIID** : Fabienne Danet
- **Haut Débit** : Jean-Pierre Rousseau
- **Destination Cœur de Bretagne** : Isabelle Bréhélin
- **Syndicat mixte pays de Pontivy** : Jean-Luc Grandin
- **SITTOMI** : Jean-Luc Grandin

Centre Morbihan Communauté dans les écoles



© Animation Scolaire/CMC

Si vous souhaitez candidater ou pour toutes informations supplémentaires envoyez-nous un mail à : rienajeter@cmc.bzh

Depuis 2022, CMC est labélisé relais éco-école. La collectivité peut désormais accompagner les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) dans leur démarche de développement durable (gestion de projet, rencontre avec les partenaires locaux).

Si vous souhaitez vous faire accompagner ou si vous avez des projets n'hésitez pas à envoyer un mail à : rienajeter@cmc.bzh

Pour sensibiliser les plus jeunes sur la réduction des déchets sur le territoire, la collectivité organise des animations et des ateliers auprès des élèves provenant des établissements scolaires et périscolaires.

En 2022, la collectivité a réalisé une trentaine d'animations, auprès d'établissements scolaires sur différentes thématiques.

Pour l'année 2023, Centre Morbihan Communauté propose de nouveau un programme d'animation composé de 4 ateliers ci-contre :

Séance 1 : le tri sélectif	Comprendre ce qu'est un déchet Comprendre le cycle des déchets Savoir trier
Séance 2 : Trier c'est bien, réduire c'est mieux	Comprendre la notion de ressources naturelles Comprendre l'intérêt de la réduction des déchets Prendre le réflexe zéro déchets
Séance 3 : Le compostage	Trier les déchets biodégradables Comprendre le cycle du compostage Savoir faire du compost
Séance 4 : Enquête en déchèterie	Comprendre le fonctionnement de la déchèterie Identifier les déchets qui vont en déchèterie Trouver des solutions aux déchets présents

2023, l'année de simulation à la Redevance Incitative

Depuis plusieurs années, Centre Morbihan Communauté travaille à l'efficacité de son service déchets avec un objectif : définir un 'cap' à ne pas dépasser concernant le volume de déchets produit. C'est pour cette raison que le conseil communautaire a adopté en 2022 un projet de nouvelle tarification : la Redevance Incitative. Celle-ci sera effective à partir de Janvier 2024.

De nouveaux forfaits

La Redevance Incitative sera calculée en fonction de la composition du foyer, ou de la nature d'activité professionnelle, mais prendra également en compte la production de déchets.

C'est pourquoi de nouveaux forfaits ont été calculés, donnant le droit à chaque bénéficiaire du service déchets à :

- Un nombre de dépôts en ordures ménagères, pour maintenir les efforts de tri déjà fournis.
- Un nombre de passages en déchèterie, pour favoriser les solutions de prévention des déchets.

Concrètement, avec une seule et même carte, l'utilisateur pourra accéder aux conteneurs d'ordures ménagères ainsi qu'à la déchèterie. Le tri sélectif restera lui, en libre accès.

Les dépôts additionnels seront toujours acceptés. Cependant, il y aura une contribution supplémentaire

- 2.25 € par dépôt d'ordures ménagères (tarif simulé 2023)
- 10 € par passage en déchèterie (tarif simulé 2023)

La redevance incitative, permet ainsi de mieux répartir les coûts.

Les usagers du service déchets, professionnels comme habitants, seront ainsi répartis en 2024, dans 7 nouveaux forfaits, présentés ci-dessous :

		Forfait 1	26 dépôts et 6 passages en déchèteries
		Forfait 2	36 dépôts et 9 passages en déchèterie
		Forfait 3	52 dépôts et 12 passages en déchèteries
		Forfait 4	365 dépôts et 12 passages en déchèteries
		Forfait 5	780 dépôts et 12 passages en déchèteries
		Forfait 6	1 560 dépôts et 12 passages en déchèteries
		Forfait 7	4 160 dépôts et 12 passages en déchèteries



Entreprises et établissements



Nombres de personnes au foyer



Pour avoir plus de détails sur les forfaits, vous pouvez consulter le site internet de Centre Morbihan Communauté : www.centremorbihancommunaute.bzh

Avant la fin de l'année 2022, les usagers recevront un courrier individuel leur indiquant :

- Leurs codes d'accès à un portail Web qui leur permettra de suivre la réalité de leur production de déchets sur l'année : nombre de passage en déchèterie et dépôts d'ordures ménagères. Ce dernier sera accessible en ligne dès Janvier 2023.
- Le fonctionnement de la nouvelle grille de tarification

2023 une année de simulation :

L'année 2023 sera une année de simulation, le mode de facturation restera inchangé, mais les usagers pourront suivre la réalité de leur production de déchets via le portail Web.

En cours d'année (Juin 2023), l'utilisateur pourra consulter sur ce portail, son positionnement officiel parmi les 7 forfaits.

En fin d'année 2023, les usagers recevront en plus de leur facturation habituelle : une facture de simulation basée sur le nouveau mode de calcul de la Redevance Incitative. Celle-ci a une vocation informative et ne sera pas à régler.

Tout au long de cette année de simulation, le service déchets sera aux côtés des usagers pour répondre à toutes leurs interrogations et, si besoin, leur donner des pistes

d'actions pour réduire leurs déchets. Pour toutes questions, adressez-vous à : rienajeter@cmc.bzh.

Les professionnels pourront également bénéficier gratuitement :

- D'un diagnostic pour comprendre leur production de déchets et trouver des pistes d'amélioration
- D'ateliers interentreprises ou individuels de sensibilisation et formation sur la prévention des déchets
- D'outils de communication spécifiques

Pour toutes demandes, adressez-vous à : rienajeter@cmc.bzh.

Centre Morbihan Communauté vous accompagne dans vos pratiques zéro déchets verts

Suite à une labellisation avec l'ADEME, Centre Morbihan Communauté va mettre en œuvre dès 2023 une nouvelle stratégie de prévention et de valorisation des bio-déchets alimentaire et végétaux.

Développer le compostage

La collectivité souhaite développer la pratique du compostage, pour cela :

- Chaque foyer de CMC peut bénéficier gratuitement d'un composteur individuel et d'un bio-seau.
- Pour les usagers vivant en habitat vertical ou n'ayant pas accès à un jardin, la collectivité va maintenant proposer la mise en place de sites de compostage partagé. Le développement de parcelles de compostage pourra se faire en lien avec la création de jardins partagés.

Pour toutes demandes, compléter le formulaire en ligne sur le site www.centremorbihancommunauté.bzh, rubrique Vivre ensemble > Déchets > « Demande en ligne ». Pour toutes questions, vous pouvez également envoyer un mail à rienajeter@cmc.bzh.

Réduire ses déchets végétaux

Afin de ne plus faire d'allers-retours en déchèterie pour déposer les déchets de tonte et de taille, CMC organise régulièrement des défis, des ateliers et des animations autour de la prévention des déchets verts.

En 2023, un défi Zéro Déchet Vert sera proposé à une quinzaine de foyers qui bénéficieront d'un accompagnement particulier pour la réutilisation de leurs déchets verts.

Pour informations, la collectivité prévoit également de favoriser la pratique du broyage à proximité pour les habitants et la récupération de broyat dès le milieu d'année 2023.

Si vous êtes intéressé pour participer à nos animations, ateliers ou défis envoyer un mail à : rienajeter@cmc.bzh

Les entreprises souhaitant être dans la gestion de leur biodéchets (mise en place tri à la source, lutte contre le gaspillage alimentaire, déchets verts) sont invitées à envoyer un mail à ecocirculaire@cmc.bzh.



Information sur les erreurs de tri

Depuis 2018, la collectivité constate une hausse progressive des quantités de déchets déposés dans le tri sélectif : la poubelle jaune. C'est une progression que nous souhaitons maintenir au court du temps.

Cependant, on note aussi une augmentation des erreurs de tri : En Octobre 2022, le taux de « refus de tri » est de 27,22%.

Qu'est-ce que 'le refus de tri' ?

On appelle « refus de tri » la portion de déchets qui ne correspond pas aux consignes de tri et qui rend impossible la valorisation matière.

La collectivité, en collaboration avec Sittommi, tenaient à mettre en avant les erreurs de tri les plus fréquentes :

- L'imbrication de petits emballages à trier (dosette, petits films plastique...) dans les autres emballages plus grands (sacs et sachets, pots, cartons...).
- Les emballages trop souillés, cartons détrempés.
- Les emballages pleins (ex : conserves pleines, bouteilles

pleines, paquets pleins, sachets pleins, plaquette de médicament pleine, etc.)

- CD/DVD, album photo, jouets, serviettes hygiéniques usagées, morceaux de bois, sac ordures ménagères.

Pour rappel les emballages doivent être déposées en vrac dans les conteneurs jaunes, sans sacs, sinon ils ne pourront pas être valorisés.

Retrouver l'ensemble des consignes de tri sur le site internet de Centre Morbihan Communauté : www.centremorbihancommunauté.bzh

Des ateliers et des défis sur le zéro déchet :

Le meilleur déchet est encore celui qu'on ne produit pas, c'est pourquoi, la collectivité organise des ateliers et différents défis sur l'année pour accompagner l'utilisateur dans la réduction de ses déchets.

Si vous souhaitez y participer, contactez-nous par mail à rienajeter@cmc.bzh

Espace France Services



L'**Espace France Services** vous accompagne dans vos démarches administratives et numériques de votre quotidien. C'est un guichet unique qui vous donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics.

Partenaires France Services

Les domaines d'intervention

- **Famille/Logement** : CAF (Caisse d'Allocations Familiales)/MSA (Mutualité Sociale Agricole)
Déclaration de situation, déclaration de naissance, demande de prestations, demande d'attestations...
- **Retraite** : MSA/CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)/AGIRC ARRCO (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, retraite complémentaire des salariés du secteur privé)
Mise à jour de la carrière, demande de retraite personnelle et de réversion, relevé de carrière, simulations...
- **Emploi** : Pôle emploi
Inscription, actualisation, accompagnement, aide à la recherche d'emploi, aide à la demande d'indemnisation...

• **Santé/Social** : CAF, MSA, CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
Démarches, remboursements, prestations et aides...

• **Juridique** : CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit)
Accès au droit, obtenir un extrait du casier judiciaire.

• **Citoyenneté/Mobilité** : ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)
Pré-demande de titres d'identité (carte nationale d'identité, passeport), demande d'une carte grise, changement d'adresse, duplicata, certificat de cession, permis de conduire, (délivrance, annulation, suppression, changement d'adresse).

• **Fiscalité** : DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)
Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, nous vous invitons à prendre contact prioritairement par téléphone auprès de l'Espace France Services. En fonction de votre demande, nous pourrions vous proposer un rendez-vous.

Création de compte, déclaration d'impôt sur le site impots.gouv.fr, aide au paiement en ligne...

A Locminé

2 rue Yves Le Thies
56500 Locminé
Tél. : 02 97 44 29 65
Horaires

Lundi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi : de 9h à 12h / Fermé
Mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30



A Saint-Jean-Brévelay

27 rue de Rennes
56660 Saint-Jean-Brévelay
Tél. : 02 97 60 43 42
Horaires

Lundi : de 9h à 12h
Mardi : de 9h à 12h et 15h30 à 17h30 / uniquement sur RDV
Mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Jeudi : de 13h30 à 17h30
Vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
FERME LE LUNDI APRES-MIDI ET JEUDI MATIN



Permanences Partenaires

Pour vous accompagner dans vos démarches, de nombreux partenaires proposent des permanences gratuites de proximité sur les sites de Locminé et de Saint Jean Brévelay.

En fonction de vos besoins vous pouvez notamment prendre rendez-vous avec :

- Le Centre d'Accès au Droit Nord Morbihan (Informations juridiques confidentielles)
- La DGFIP (Direction générale des finances publiques)
- Le Conciliateur de justice (aide à la résolution amiable de conflits entre personnes physiques ou morales)
- CRESUS (association d'accompagnement pour les personnes en difficultés financières)
- Le CIRFA (Information et recrutement dans l'armée de terre)
Renseignements à l'accueil des "France Services"
- **Soliha** (conseil pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées)
- **Le Conseiller en énergie** (conseils et information pour la rénovation énergétique)
- **L'ADIL** (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
- **Le CAUE** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme & de l'Environnement)

Soirée de présentation et d'accueil



Vendredi 1er avril 2022, la municipalité a accueilli les nouveaux arrivants et les bébés qui sont venus grossir le rang Billiotais en 2020 et 2021.

En effet pour les raisons sanitaires que l'on connaît, aucune cérémonie n'avait été organisée depuis le 12 janvier 2020.

En 2020, une naissance a été enregistrée et en 2021 une seule également.

4 ménages sont venus grossir le nombre d'habitants en 2020 et 9 en 2021.

La commission communication présidée par Isabelle Bréhélin a présenté le tissu associatif de la commune qui pour une petite commune rurale comme la nôtre ne démerite pas.

Cette soirée de présentation a également été l'occasion de féliciter les médaillés du travail. Comme pour les autres invités les deux années étaient représentées ; 3 médaillés du travail en 2020 et 7 médaillés en 2021.

Vendredi soir, la municipalité recevait les nouveaux habitants pour une soirée de présentation de la commune. Chacun des invités est

reparti soit avec un sac et un livre sur Billio, une fleur ou un coffret de vin, les bébés quant à eux se sont vu offrir avec un pommier qui ornera le jardin des parents.

La soirée s'est terminée autour d'un petit buffet préparé par la commission et dans la bonne humeur.



Citoyenneté

Un seul jeune de la commune a atteint l'âge de la majorité en mars dernier pour pouvoir participer aux élections.



«Nous aurions aimé faire une cérémonie de citoyenneté», précise Isabelle Bréhélin, mais le nombre de jeunes était insuffisant.

C'est donc à la salle communale, le jour des élections légis-

latives en juin dernier que Samuel Vanbever, de Kevallon, s'est vu remettre sa carte électorale des mains de Jean-Luc Grandin, Maire.

«Se rendre aux urnes et participer à un scrutin est l'occasion de soutenir ses convictions et de participer à la vie politique de son pays, de sa région, de son département, mais aussi de sa commune».



2022 : Album souvenir

Les cérémonies



11 novembre



8 mai





Assemblée générale



Concours de belote



Rando



Repas du mois de mars

Le Football Club Billiotais





Assemblée du 15 Août



Ecole





14 juillet
Pique-nique républicain



Balad'mob



Les pistons percés





Fête de la musique



Les élus à l'hôtel du département pour la remise des prix



**Gilbert Guillo
en dédicace à la mairie**

Remise de cadeaux aux agents





Les bénévoles





Les bénévoles



L'association fleur de bouchon s'est déplacée pour récupérer les bouchons



Une belle découverte au four

Une pierre tombale a été découverte au pied du four à pain lors des travaux de rénovation. En très bon état, les maçons, en présence de Roseline et Isabelle ont décidé de la nettoyer sur place et de déchiffrer les inscriptions. Contentes de cette découverte, décision prise de se renseigner sur la personne nommée sur la pierre tombale..

A notre grande surprise nous avons reçu ce mail quelques jours plus tard en mairie :

« Belle découverte de la pierre tombale près du four à pain !

Il est lui-même magnifique !

Passionnée de généalogie, je n'ai pas résisté. J'ai regardé qui était Louis MORICE.

Bien sûr les Billiotais en sauront plus que moi. Mais je vous donne malgré tout les premiers actes le concernant lui et ses parents.

Bravo à tous ceux qui ont défriché, et mis en valeur ces pépites du village.

Bonne journée à tous ».

Régine Clémot

« Ici repose le corps de notre bien aimé Louis Morice
Décédé le 6 mars 1887
Priez Dieu pour lui. »

Louis Morice, décédé le 6 mars 1887.

Louis Marie Morice, meunier, décédé au bourg de Guéhenno le 6 mars à 7 heures du soir au bourg de Guéhenno, son décès est déclaré par son frère Aubin Morice, 30 ans, meunier à Billio (une erreur sur l'acte, « père ») et François Daniel, cordonnier au bourg de Guéhenno, 25 ans, voisin du défunt.

Louis Morice est né le 5 août 1858 au moulin de la Porte Camus à Billio, fils de Julien

Morice, meunier au dit-lieu et Marie Jeanne Caro meunière.

Sa naissance est déclarée devant Mathurin Laduré, maire de Billio, par son père Julien.

Ses parents s'étaient mariés à Billio le 15 juin 1855.

Julien Morice, né au moulin de la Porte Camus à Billio le 28 décembre 1829 est le fils de Jacques Morice, meunier, et de feu Françoise Caudal décédée au moulin de la Porte Camus le 2 mai 1844.

Marie Jeanne Caro, cultivatrice, née à la Ville Guingamp à Billio le 27 juillet 1832 est la fille de feu Jean Caro décédé au village de la Ville Guingamp le 27 janvier 1855 et de feu Mathurine Nayl décédée au même lieu le 30 octobre 1847.



A la pépinière de Kerhello, on fait la sieste en musique !

Placée sous le signe de la découverte et du partage, avec rire émotion et détente, la saison culturelle de CMC a débuté en musique le 25 septembre à Billio.

Imaginez un seul instant, un concert à la pépinière. Installés dans des transats ou sur des tapis, à la température constante, voilà, vous y êtes !

La musique du violon ténor, du bag lama ou encore de la guitare et du bouzouki, vous bercent tout doucement vers la sieste, et vous laisse vous détendre et voyager au rythme des berceuses roumaines, tangos turcs et danses grecques.

Après quarante minutes, on se laisse éveiller par l'odeur du thé et du café.



Les musiciens, Clément Oury et Cyrille auchapt , en représentation pour deux séances ont fait carton plein.



Matinée éco-citoyenne

Mise en place pour la troisième année consécutive, la matinée consacrée au nettoyage du cimetière a connu encore une fois un réel succès. La dizaine de personnes présentes, malgré la matinée pluvieuse, a arpenté les allées du cimetière, muni de leurs binettes et serfouettes

Un grand merci à eux pour leur courage et leur ténacité.



Anne Nicolic



«Anne Nicolic, secrétaire de mairie de 1952 à 1990, nous a quitté».

Native de Billio, commune où elle a toujours habité, Anne Nicolic dont le père était le boulanger de la commune est devenue secrétaire de mairie le 1er janvier 1952. Elle a exercée cette profession jusqu'au 1er octobre 1990, année où elle a pris sa retraite. Elle a travaillé sous les mandats de deux

maires, Lucien Hays et Pierre De La Mothaye.

Elle nous a quitté le 18 septembre dernier à l'âge de 96 ans. Nous tenons à présenter à la famille notre sincère amitié.

Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 22 septembre en l'église Notre-Dame de Billio

Avant de commencer son métier de secrétaire, Anne se rendait régulièrement dans le petit local situé à l'époque dans l'ancienne école maternelle publique (bâtiment qui sera transformé en mairie, après la fermeture définitive de l'école). Elle donnait volontiers de l'aide à la distribution des cartes de rationnement.

C'est en 1951, au départ de Rose Le Thiesse, pour des raisons familiales, que le maire de l'époque, Lucien Hays est venu la solliciter pour prendre le poste de secrétaire. Elle a longtemps hésité, car elle représentait une aide pour son père à la boulangerie. Force de persuasion, elle accepta.

Anne c'était notre mémoire, elle connaissait toutes les familles billiotaises.

Elle racontait que le métier n'était pas le même qu'aujourd'hui : **« au début de ma carrière, il n'y avait pas le téléphone ! Il fallait se déplacer à la cabine publique, chez le charron. Mon travail était essentiellement administratif. Je me rappelle avoir enregistré ma première naissance » Anne-Marie Joubioux de la Grée Maréchal ».**

« J'étais là également pour le remembrement, une affaire délicate ! »

« Les secrétaires de mairie de l'époque étaient très souvent une aide pour la population : remplir les feuilles de maladies, les déclarations d'impôt, les déclarations à la mutualité agricole.... ».

«Pendant longtemps le maire Monsieur Hays, venait régler les affaires courantes de la semaine, le dimanche chez moi...».

Anne, lors de son départ à la retraite en compagnie du maire de l'époque Pierre De La Mothaye



Ateliers de l'année 2022

Après la réussite des ateliers bricolage « décorations de Noël », la commission a décidé en 2022 de renouveler l'opération.

Dès le début du printemps, les bénévoles et membres de la commission, se sont afférés à récupérer matériaux en tout genre, afin de fabriquer deux hôtels à insectes.

En novembre, la commission s'est réunie à plusieurs reprises, les mercredis après-midi et deux samedis pour les ateliers déco de Noël. Ceux-ci ont permis de remettre en état les structures de l'année précédente, puis d'en créer de nouvelles.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur temps passé et leurs idées. D'année en année la commune devient de plus en plus belle.



CCAS : repas des aînés

Tradition oblige, le deuxième dimanche du mois d'octobre, le maire et les membres du Centre Communal d'Action sociale, ont convié les aînés de 65 ans et plus, à la salle communale pour le repas préparé par la Maison Dubot.

Cette journée de rencontre et de partage a largement fait l'unanimité auprès des 52 convives fort heureux de se retrouver.

Pour l'occasion, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux bénéficiaires :

MM. Bru Christian et Guillo Hubert

Mmes Fablet Brigitte, Garaud Mireille et Tatibouet Denise.

Les doyens de l'assemblée sont représentés par M. Fablet Marcel âgé de 92 ans et de Mme Le Gal Bernadette 88 ans.

Malheureusement, cette année 2022 a vu le départ d'un bon nombre de nos aînés.



Anne, Rémi et Marie, les doyens de la commune, ici en compagnie du maire et de ses conseillers, nous ont quitté cette année ainsi que Suzanne, Marie-Thérèse et Marie.



Les personnes n'ayant pu assister aux festivités, pour des raisons de santé, ont pu rencontrer les membres du CCAS qui leur ont remis un panier garni pour les fêtes de Noël.



Le maire a accueilli les nouveaux bénéficiaires ainsi que Jocelyne et Yves Le Maître qui ont participé à leur premier repas des aînés.

La commune remporte 2 pétales !

C'était un souhait de la commission embellissement et environnement : **« s'inscrire au concours des villes et villages fleuris du département du Morbihan ».**

La nouvelle commission a travaillé depuis le début du mandat, dès mars 2020, dans l'optique d'une démarche environnementale.

Il était tout naturel de pouvoir prétendre à un prix, car notre dossier a été rempli avec rigueur. En effet, pour pouvoir accéder au concours, celui-ci doit comporter :

- la fiche d'identité de la commune,
- les associations et fêtes communales organisées tout au long de l'année,
- les projets que nous mettons en place (déco de Noël, hôtel à insectes...).



Une fois notre dossier accepté, le jury composé de professionnels et de passionnés est venu visiter le bourg et le noter sur différents critères : la partie végétale de la commune mais aussi le cadre de vie.

La commission remercie vivement tous les bénévoles, les riverains, qui contribuent à notre réussite et ce prix leur est dédié. Il faut reconnaître que nos différentes animations font de notre territoire une attractivité nouvelle, la visite des populations voisines en sont la preuve.

Il faut continuer dans cette démarche.

La remise des prix s'est déroulée le mercredi 14 décembre à Vannes à l'hôtel du Département.



Des nouveaux gérants au bar l'Oasis

Réouverture du commerce le 20 décembre, un cadeau de Noël pour les Billiotais.

« Bienvenue à Marina et Claude »

Avec la réouverture de l'Oasis, l'activité commerciale a donc repris ses droits dans la commune.

L'Oasis est ouvert depuis le 20 décembre 2022.

Marina Vespa et Claude Tranvouëz vous propose tous les services nécessaires à la vie de notre petite commune, à savoir, le bar, l'épicerie multiservices, la vente de pain, le tabac, la presse quotidienne et la presse hebdomadaire locale.

Enfin, les jeux de hasard retrouveront leurs droits début février. « Un échelonnement nécessaire car la tâche de mise en place est exigeante ! », nous précise Marina.

« Nous allons installer un nouveau téléviseur grand format pour transmettre les événements sportifs qui rassemblent le plus grand nombre des Billiotais(es). Des planches apéritives seront proposées.

Dans la salle de jeux, baby foot et fléchettes seront mis à disposition.

Enfin, nous organiserons des soirées belote et à thème selon les propositions de nos clients. Nous nous adapterons à la demande. ».



Le couple, désire aussi valoriser la vie associative du village. Que ce soit pour les Petits Bolides, le football et toutes les autres volontés, Marina et Claude répondront présents pour accompagner les dynamiques billiotaises. Un vrai bonheur et un beau cadeau de fin d'année pour les habitants de Billio.

L'OASIS

Bar, presse, tabac – épicerie multi-services.

1 rue Charron, 56420 Billio - Tél. 02 97 42 28 17.

Ecole Notre-Dame Billio Ecole Sainte-Anne Guéhenno

Bilan 2022

52 élèves sont actuellement accueillis au sein du RPI Billio-Guéhenno pour cette nouvelle année scolaire. Des travaux de rénovation des deux préaux de l'École Sainte Anne de Guéhenno ont été réalisés pendant les vacances scolaires alors que les travaux initialement prévus sur le site de l'École Notre Dame de Billio ont dû être stoppés en raison de la découverte de présence de murelle. Dans l'attente, les élèves de CE2-CM1 et CM2 sont gracieusement accueillis à la salle communale de Billio avec leur enseignante nouvellement nommée, Mme Pauline COURTIER.



Nous constatons une baisse des effectifs au sein du RPI, liée à la démographie. La baisse d'effectifs annoncée pour les années à venir interroge et serait susceptible de remettre en question le maintien des trois classes sur le RPI. L'équipe pédagogique, appuyée par les différentes associations de l'école, ont à cœur de continuer à me-



ner des projets pour dynamiser l'école et ainsi continuer d'attirer de nouvelles familles.



Cette année, les élèves travaillent sur le thème du cinéma. Ils se rendront à plusieurs reprises au cinéma de Josselin pour travailler autour de films du programme École et Cinéma. Les CE2-CM1-CM2 partiront au ski en janvier 2023 à Gavarnie grâce à la participation financière de l'APEL du RPI et des municipalités que nous tenons à remercier.



Ecole Notre-Dame Billio Ecole Sainte-Anne Guéhenno

INSCRIPTIONS :

Pour toute demande d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022, veuillez contacter Jeanne LANTRIN, chef d'établissement du RPI Billio-Guéhenno au 0297422005. (Rappel : la scolarisation est obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans)

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Chef d'établissement : Jeanne Lantrin

TPS/PS/MS/GS : Jeanne Lantrin avec Lydie Bertho et Jeanne Ropert

CP/CE1 : Amélie Le Roux

CE2/CM1/CM2 : Pauline COURTIER

Rejoignez-nous sur Facebook :

Ecoles du RPI Billio-Guehenno



Garderie périscolaire - L'Île aux Enfants

C'est grâce au partenariat entre les 2 municipalités et l'OGEC de Guéhenno que la garderie a pu ouvrir ses portes en 2007. Tous les membres du bureau sont des parents bénévoles.



L'accueil des enfants du RPI se fait à Guéhenno, dans un local de l'école qui lui est prêté.

Les communes sont sollicitées chaque mois pour combler le déficit de la trésorerie de la garderie car les contributions réclamées aux parents ne suffisent pas à couvrir les frais de gestion.

Nous remercions tous les acteurs garants de ce service.

PRATIQUE

Accueil chaleureux assuré par Mme GUILLO Cindy de 7h00 à 8h45 le matin / de 16h35 à 18h55 le soir.

Coût (2 forfaits possibles) * tarif pratiqué à la date d'impression

Forfait occasionnel : 1 €* / demie heure ou

Forfait mensuel : 28 €* / mois

Bureau : GUILLET Florence présidente - MAUGUIN Nolwenn trésorière - LANTRIN Jeanne directrice du RPI, membre de droit

Contact : ezannic.florence@orange.fr / 06.73.54.17.05
Ou auprès de l'école Sainte Anne
eco56.stean.guehenno@enseignement-catholique.
bzh / 02.97.42.20.05

APEL du RPI Billio-Guéhenno



Durant cette année scolaire 2021/2022, l'APEL du RPI a pu retrouver son activité "classique" même s'il a fallu attendre le mois de juin pour organiser des manifestations avec du public. Nous avons dû nous adapter au contexte sanitaire en début d'année scolaire mais cette dernière s'est terminée par le retour de la kermesse des enfants sous un magnifique soleil de juin (et la chaleur) et la joie des enfants (des parents et de l'équipe pédagogique).



Nous avons accueilli 4 nouveaux membres au sein du conseil d'administration et nous les remercions de l'intérêt porté à notre association.

L'équipe dynamique de l'APEL ne manque d'ailleurs pas d'idées

pour organiser différentes manifestations ou actions pour récolter ces fonds et nous comptons, sur vous, amis de l'école pour participer.

Les membres de l'APEL du RPI tiennent à remercier les municipalités de Billio et Guéhenno qui soutiennent toujours les actions de l'APEL et de l'école.

Nous remercions également tous les habitants de Billio et Guéhenno qui accueillent sans difficulté les enfants dans leurs ventes diverses et variées (Vente de chocolat, de tickets de tombola, de saucissons ...)

Le bureau :

Présidente : Aurélie Le Moine Vice-Président : Arnaud Le Tohic Trésorière : Alexandra Le Marchand Trésorière Adjointe : Alexandre Rotiel Secrétaire : Vanessa Guégan-Petitrenaud Membres : Cyril Guillouzo / Pierre Nicolle / Josépha Houel / Delphine Goulard / Véronique Nizan / Florence Guillet / Maïwenn Dréano / Adeline Gomes-Rodrigues / Camille Hubert

Agenda :

Décembre - Février : Vente de tickets de tombola
Samedi 11 mars : Repas des écoles à Billio Mai
Juin : Vente de saucissons
Dimanche 18 juin : Loto à Guéhenno
Samedi 24 juin : Kermesse des écoles à Billio

Vous êtes parents d'élèves et vous avez envie de rejoindre une équipe dynamique, n'hésitez pas à contacter un des membres du conseil d'administration, nous accueillons tous les parents qui souhaitent donner un peu de leur temps pour nous aider dans la bonne mise en œuvre des différentes manifestations organisées.

Vous retrouverez cette année, la vente de tickets de tombola, le repas des écoles et la kermesse à la salle communale de Billio et le loto à salle multifonctions de Guéhenno.



L'AEP "La Montagne"

Suite aux travaux d'isolation qui ont démarré en juillet 2022, il a été découvert de la mûre sur le planché, mais aussi des champignons sur les poutres.

Nous avons décidé de faire venir une entreprise spécialisée dans les champignons du bois pour faire un traitement fongicide. Celui-ci sera effectué début janvier. Par la suite un charpentier interviendra pour remplacer et renforcer certaines poutres.

L'association La Montagne remercie chaleureusement l'ensemble des associations Billiotaises pour leurs soutiens financiers, qui pourront maintenir notre école.

Nous espérons que les élèves réintégreront leur classe après les vacances de février.

Le bureau :

Président : Christophe Goulard
Trésorier : Gilbert Nio
Secrétaire : Gilbert Goulard
Membres : Jean-Luc Grandin
Membres de droit :
Eugène Le Métayer,
Stéphane Gouraud.



Airsoft Team

Billio Airsoft Team est une association Billiotaise d'Airsoft créée en 2019 dont l'objectif est de promouvoir, développer, informer et initier à la pratique de l'airsoft de manière légale, responsable et en toute sécurité.



L'association, créée avant la crise sanitaire, a préparé et a aménagé son terrain de jeu au cœur d'un bois Billiotais et a effectué ses premières parties cette année. Ces parties ont permis de réunir des passionnés de la bille et d'initier aux nouveaux les bases de l'airsoft. L'association commence à se faire connaître au-delà des frontières Morbihannaises et se fait une place petit à petit dans le milieu de l'Airsoft Breton.

L'association est inscrite auprès de la Fédération Française d'Airsoft et a un partenaire, Airsoft Entrepôt, qui permet aux membres de l'association d'avoir des réductions sur l'équipement et le matériel nécessaire à la pratique de cette activité. Fairplay, bonne humeur et rigolade sont au rendez-vous !

Mais, qu'est-ce que l'airsoft ?

L'airsoft est une activité ludique réunissant des personnes qui utilisent des répliques d'Airsoft. Cette activité peut se présenter sous des aspects très différents selon les pratiquants : jeu de rôle, jeu de simulation de combat, compétition sportive ou tir sur cible.

L'aspect le plus commun et le plus souvent pratiqué par Billio Airsoft Team est une opposition de deux équipes dont les joueurs essayent de s'éliminer mutuellement en se touchant avec les projectiles tirés par les répliques d'Airsoft.

Afin d'avoir une approche éco-responsable, les billes utilisées par les airsofteurs qui pratiquent sur le terrain de Billio Airsoft Team sont biodégradables.

L'activité de l'Airsoft doit impérativement être pratiquée avec les répliques d'Airsoft telles que définies par la loi, ainsi que des protections obligatoires : protections oculaires certifiées selon la norme EN 166 et protection dentaire (masque/grillage).

Pour éviter que des promeneurs sans protections adéquates arrivent au cours d'une partie et soient blessés, Billio Airsoft Team utilise des délimitations de terrains et un affichage de mise en garde en amont de la forêt utilisée pour une partie.

Les parties sont ouvertes sur inscription aux personnes majeures, n'hésitez pas à suivre notre page Facebook pour connaître les détails de nos prochaines parties et voir en image l'univers de notre association.

En cas d'interrogation, vous pouvez joindre les personnes du bureau de l'association qui restent à votre disposition si vous avez des questions ou si vous souhaitez titiller la bille !

Contact : Abonnez-vous à notre page Facebook ! : B.A.T – Billio Airsoft Team.



Le bureau :

Président : PANNETIER Guillaume
Secrétaire : JEGOUX Kevin
Trésorier : BAILLON Yann

Dans Tous Les Sens

Depuis plus de vingt ans l'association Dans Tous Les Sens se mobilise sur le territoire pour proposer des cours de musique, de l'éveil musical pour les plus jeunes, des interventions musicales en milieu scolaire et multiplie les partenariats avec les collectivités locales, les associations pour l'organisation d'événements (mise à disposition de matériel de sonorisation, d'éclairage scénique, d'un podium-remorque).

Nous sommes ravis d'accueillir deux nouveaux professeurs Cécile en Clarinette et Bruno en cor, trompette et tuba qui viennent enrichir la gamme des instruments déjà enseignés : piano, batterie, bombarde, guitare, guitare basse, accordéon diatonique.



Les groupes de pratique collective sont lancés. Merci aux élèves motivés pour ça et à leur prof encadrant.

Nous sommes toujours activement à la recherche d'un professeur de violon. Les élèves sont là, et plus motivés que jamais!

Les cours d'instruments (en individuel d'une ½ heure, 1 heure à deux) sont dispensés sur St Jean Brévelay et Plumelec.

L'éveil musical pour les plus jeunes ainsi que le groupe vocal ensemble qui se veut plus autonome et 100 % collaboratif se retrouvent à Saint Jean Brévelay. Le concert des élèves du mois de mai se déroule dans la salle des fêtes de Bignan. Nous remercions ces municipalités pour leur aide toujours précieuse.

Nous sollicitons aussi parfois les autres communes du secteur de Saint Jean pour diverses animations (spectacles, concert des élèves ...), composantes importantes de l'ADN de DTLs. Nous n'hésiterons pas à revenir « envahir de musique » vos salles polyvalentes ou votre « grand place » dès que possible.

Notre collaboration avec le comité des fêtes de Billio a pu reprendre cette année avec l'organisation de la fête de la mu-



sique fin juin et le traditionnel 15 août qui a réuni un grand nombre d'amateurs de fest noz.

Et n'oublions pas notre activité LOTO : Solange, Geneviève et leur grande équipe ont investi à nouveau les salles polyvalentes alentours pour annoncer quine, double quine et carton plein! Un grand merci à elles.

Nous espérons que 2023 restera festive ... comme avant !

En tout cas, nous vous souhaitons le meilleur pour cette nouvelle année et si le cœur vous en dit, venez nous rejoindre à tout moment de l'année dans nos différentes activités.



Bureau

Président : Emmanuel SEVENO
Vice-Président : Quentin LE BAIL
Secrétaire : Carole LE BAIL
Trésorière : Laure MARTIN
Trésorière-adjointe : Aurélie EMERAUD



Téléphone : 06 63 25 43 78.
Email : assodtls@laposte.net.
Site internet : <https://www.asso-dtls.fr>



Comité des Fêtes

En cette année 2022 nous avons enfin pu retrouver notre liberté de fête, et nous avons ainsi organisé nos manifestations habituelles.

Tout d'abord, citons « La fête de la musique », agencée différemment cette saison liée au contexte incertain, elle a rencontré un vif succès, dans une ambiance conviviale avec ses 2 scènes regroupées sur le parvis de la salle communale. La fête a accueilli des groupes variés qui ont enchantés les visiteurs. L'église s'est animée également avec une très belle représentation de la Chorale du pays de Saint-Jean, heureuse de retrouver son public.

Notre traditionnelle « Assemblée du 15 août » a repris des couleurs avec de nouveau le repas servi sous chapiteau regroupant pas moins de 280 repas le midi.... 280 personnes qui se sont régalés et qui se sont retrouvés en famille, entre amis ou qui ont échangé avec leurs voisins de table.

L'après-midi a été animé par les différents jeux (carré d'as, casse-bouteille, tir au but...), les ventes d'enveloppes, de bazar et de crêpes tant appréciées des gourmets, ainsi



que du Fest-Deiz rassemblant les amateurs de danses bretonnes. Le tirage de la tombola a fait de nombreux heureux. En soirée, le terrain s'est couvert de la foule habituelle des grands 15 août. Au total, 1100 repas ont été servis par les bénévoles et la buvette a fait le plein.

Enfin, le 23 octobre, notre randonnée a réuni 352 marcheurs qui ont été ravis des différents circuits de 8, 12, 15 et 18 km qui leur étaient proposés. " Belle randonnée, belle campagne billiotaise, très bien nettoyé et bien fléché" sont les phrases qui revenait souvent. " La potion magique" et la tombola ont été très appréciés des marcheurs. Parallèlement 200 repas à emporter ont été distribués à la salle communale.

Un grand merci à tous les bénévoles, sans qui, aucune manifestation ne serait possible. Un repas pour les remercier a été organisé le 15 octobre et une tombola a récompensé 10 d'entre-eux.

MERCI A TOUS



Billio Matériel

L'association a trouvé ses marques dans le local mis à disposition par la mairie. Les locations en 2022 ont été nombreuses avec la reprise des manifestations.

Afin de vous servir au mieux, nous vous rappelons qu'il serait plus confortable pour nous qu'il y ait au minimum une semaine entre la date de votre demande de location et la date de l'enlèvement.

Gisèle Le Bouquin s'occupera de la location du matériel à partir de mars 2023.

Bureau :

Président :	Fabien Caro	06 78 32 31 20
Trésorier :	Adrien Binoist	06 85 75 29 37

Contact : Le Bouquin Gisèle 06 69 47 53 05 (à partir de Mars 2023)

Les tarifs et liste du matériel sont disponibles sur le site de la mairie.

Nous vous souhaitons à tous une « BONNE ANNEE 2023 »

Chorale du Pays de Saint-Jean

La chorale du pays de St Jean a repris ses répétitions mi-septembre avec 39 choristes dont 6 nouvelles adhésions. Nous étions heureux de reprendre dans des conditions normales. En effet, la saison dernière a été un peu compliquée avec le port du masque et la contrainte de vérifier le pass sanitaire avant chaque répétition pendant plusieurs mois.



Notre répertoire est toujours composé de chansons de variétés, de quelques chants du répertoire classique ou plus ancien et de chansons traditionnelles. Nous avons commencé l'année avec des dates de concert, ce qui nous a beaucoup manqué les 2 dernières années.

Notre premier concert a eu lieu à Bignan le samedi 3 décembre, concert organisé par l'association « Pierre Guillemot », et que nous avons partagé avec la chorale « La boîte à chansons » de Locminé et le groupe « Douar Mor ». Le dimanche 11 décembre, nous étions au marché de Noël à Trémoré dans les Côtes d'Armor. Pour terminer ce 1er trimestre, nous chanterons à la maison de retraite « La sainte famille » de Kermaria le mardi 22 décembre. Nous avons également 3 projets pour 2023 : un concert avec la chorale de Loudéac, avec la chorale « La Source Singers » de Ploërmel et nous irons à Briec près de Quimper en mai. Nous serons bien sûr présents à la fête de la musique à Billio en juin !

*Marcelle Allieux, cheffe de chœur.
Alain Fourquin président.*



Les pistons percés

Ce n'est pas le froid du 5 mars dernier, qui a arrêté les pilotes de motos cross.

Ils ont répondu présents et nombreux à l'invitation de l'association "Les Pistons Percés", pour s'affronter sur le circuit de 2 kms, tracé et bien préparé par les bénévoles. Cette année la manifestation a eu lieu « route de Les-tréha ».



Et puis, dans un autre style, ça a encore pétaradé dans le bourg le samedi 3 septembre,

avec la participation de nombreux pilotes de "tracteurs tondeuses cross", "mob", et "mini-motos". Le public s'est rendu très nombreux dans la prairie près de la carrière.

Quel plaisir de voir le sourire aux lèvres des petits et des grands avec une nouveauté cette année, la course féminine en tracteurs tondeuse cross, en souhaitant que les participantes soient encore plus nombreuses l'année prochaine.



Les Pistons Percés vous donnent rdv le 2 septembre 2023, venez nombreux encourager tous les mécanos et pilotes d'engins !

A tous, Merci



Football Club Billiotais



La saison 2021-2022 s'est clôturée par une belle première place en D4 et montée méritée.

Le club compte actuellement 18 licenciés. Cette nouvelle saison s'annonce prolifique pour notre club avec des débuts prometteurs, le FCB

compte 6 victoires en 7 matchs et caracole en deuxième place de son groupe de D3.

Pascal Rio a effectué son retour au sein du club en tant qu'entraîneur principal. Un effectif jeune, une saine ambiance et un bureau dynamique nous laisse espérer de futurs jours heureux. Notre ambition est donc de finir le plus haut du tableau, croyons en nos capacités.

Merci à l'ensemble des joueurs, staff, dirigeants et membres du bureau pour leurs implications.

Merci à l'ensemble des bénévoles qui chaque weekend trace le terrain, gère la buvette, prépare les casse-croûtes etc...

Merci à nos nombreux sponsors qui permettent à notre petite commune d'avoir un club, se qui n'est pas évident de nos jours.

Un grand merci également aux supporters présents le dimanche sur le bord du terrain.

Côté manifestations, en 2022, le club a organisé un concours de belote en février, un repas dansant à la salle en mars et un repas à emporter en novembre. Nombreux bénévoles du club participent également au fonctionnement du comité des fêtes, en participant à la fête de la musique, l'assemblée du 15 août et la randonnée pédestre.

Côté financier, ces manifestations sont essentielles au bon fonctionnement du club.

En 2023 sont prévus : le repas à la salle (jambon à l'os) le samedi 18 février le concours de belote le vendredi 24 février.

Vous pouvez nous retrouver sur notre page facebook. Merci aux bénévoles qui la mette à jour.



Le club a tenu à remercier ses sponsors autour d'un verre de l'amitié et d'un buffet : Yoann robert, couvreur à Bu-léon, pour les gobelets, Mathieu Morice de Carrefour express d'Elven pour le jeu de maillots, le garage Dominique Bernard d'Elven pour les vestes et le garage Ford de Vannes pour les sacs de sport.

Composition du bureau

Président : Charles Moiso
Vice-président : Adrien Thomas
Trésorière : Isabelle Bréhélin
Trésorier adjoint : Jean-Luc Le Bouquin
Secrétaire : Cathy Anceaux
Secrétaire adjoint : Jean Guillo



Petit bolide billiotais

« 2022, retour à la compétition ».

Le PBB n'avait pas organisé de course depuis le championnat de France en 2019.

Nous avons accueilli une manche du championnat de Bretagne le dimanche 22 mai dernier.



« Les travaux ont commencé au Pont d'Argent ».



46 pilotes ont répondu présents, ceux-ci inscrits sur différentes catégories. Un beau retour à la compétition pour le club.

Côté résultats en championnat de Bretagne :

- 1/8 thermique Olivier Godart champion suivi de Julien Burnegat second.
- Très belle place également pour Julien Burnegat lors d'une manche de championnat de France 1/5 à Reignac (33).

Nous avons commencé les travaux hivernaux, pour améliorer notre complexe.



Société de chasse

La motivation et la détermination de notre équipe, composée de 24 chasseurs plus ou moins jeunes, toujours volontaires et bénévoles sont fidèles pour faire évoluer notre association.

Le local composé d'algeco installé sur "le terrain du 15 aout", a trouvé toute son utilité Après plusieurs journées de travail de nos adhérents, notre local se compose maintenant d'une salle de dépeçage et de découpe, d'une salle de réunion, de WC et d'une grande chambre froide (0-4°C). Ce nouveau local nous aide à respecter les règles sanitaires.

Avec la reprise des manifestations, les adhérents de l'association ont pu tenir leur rôle au sein du comité des fêtes pour l'organisation de la fête de la musique et de l'assemblée du 15 août.

Notre opération de vente de terrine a encore connu un succès cette année.

L'ensemble de l'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.



Composition du conseil d'administration

Président : Pierrick Ropert - Trésorier : Jean-Yves Tastard
Secrétaire : Jean-Louis Anceaux

Piégeurs :

Didier Caro - Nicolas Gabillet

Responsables de l'organisation des battues :

Pierrick Ropert - Jean-louis Anceaux - Hubert Le Callonec
Serge Ethore - Batiste Anceaux - Didier Caro

L'équipe de la ville



Suite au succès grandissant de la deuxième édition de la balade de mob, l'Équipe de la Ville innove en vous proposant une course de caisse à savon le dimanche 9 avril 2023.

Cette manifestation aura lieu le dimanche de Pâques, l'occasion pour organiser une chasse à l'œuf pour les enfants dans la matinée.

Nous associons le FC BILLIO à l'événement.

Déroulé de la journée :

Matin : essais libres et chasse à l'œuf

Midi : parade dans le bourg et petite restauration

Après midi : descente des caisses à savon

Soir : repas accompagné de musique

Les membres de l'Équipe de la ville vous souhaitent une très bonne année 2023 et plein de réussite dans vos projets (**surtout dans la construction de la caisse à savon pour le 9 Avril**).

Composition du bureau

Président : Fabien Caro 06 78 32 31 20

Vice Président : Rémi Le Gal

Secrétaire : Emilie Robin

Trésorière : Fenicia Farre



Le Palet Billiotais

Depuis quelques années déjà, les amateurs de lancer de palet à 15m s'adonnent régulièrement à leur passion, en se donnant rendez-vous le dimanche matin et le mardi après-midi. Ils se retrouvent ainsi pour se jauger sur le terrain en solo ou en équipe.

Cette association s'est officialisée le 10 janvier 2022. Elle lie plusieurs générations car le plus jeune joueur à 14 ans et son aîné près de 80 ans !



Composition du bureau

Co-Présidents : Eric Gabillet et Gérard Trégaro

Co-trésoriers : Jean Mauguin et Jean-Luc Le Bouquin

Co-secrétaires : Mikael Gendron et Gilles Duval

Anciens combattants : UNACITA / ABSR

"Association Billiotaise du Souvenir et de la reconnaissance"

En 2022, les commémorations des armistices ont repris avec la présence du public.

Nous remercions Gilbert et Yannick nos fidèles portes drapeaux, qui sont présents sur les commémorations communales et présents également sur l'ensemble du territoire où les sollicitations sont nombreuses.

Les cérémonies se sont déroulées avec la présence des enfants des écoles. Nous les remercions et les encourageons à participer chaque année.



Les assemblées générales des 2 associations ont eu lieu le dimanche 20 février, en présence des conseils d'administration et des membres.

Le bureau UNACITA

Président : Gérard Bréhélin - Trésorier : Jean-Loïc Joubioux
Secrétaire : Isabelle Bréhélin

Le bureau ABSR

Président : Yannick Caro - Trésorier : Gilbert Goulard
Secrétaire : Isabelle Bréhélin

Nous avons eu le plaisir d'accueillir des nouveaux sympathisants dans l'association ABSR.

M. et Mme Le Maître ont souhaité rejoindre le groupe.

Malheureusement, 2022 a vu la disparition d'un de nos membres à savoir, Madame Le Gaillard, épouse d'un de nos anciens combattant, nous avons une pensée pour Fernand.



A noter :

Assemblée générale de Dimanche 19 février à 10 h 30
salle du conseil



Souvenir Français



Le Souvenir Français gardien de la mémoire de ceux qui sont morts pour la France afin que nous vivions dans un pays libre aujourd'hui : c'est le devoir de mémoire.

Le comité du Souvenir Français du secteur de Saint-Jean-Brévelay est un comité réparti sur 11 communes avec plus de 215 adhérents.

Après les années COVID, l'année 2022 a repris son rythme d'activité normal avec une présence sur une dizaine de sorties accompagnées du drapeau. A retenir dans le cadre du concours scolaire la très belle 3ème place de l'école St Mélec de Plumelec. Le décès de notre doyen du comité Joseph Jégo de Plumelec à l'âge de 100 ans, il était un des membres fondateurs du comité en 1988 avec Jo Caignard et Anne Le Pallec.



La cérémonie du 8 Mai à Saint-Jean-Brévelay, à l'initiative du Comité local du Souvenir Français, la commune s'est associée pour fêter le soixantième anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie. Par une plantation d'un arbre par la famille et le conseil municipal des jeunes à l'espace arboré du Souvenir Français en souvenir de Marcel Besnard de Carado mort au combat le 4 mai 1958 au cours d'une opération de maintien de l'ordre près d'Orléansville.



Remise de prix 1^{er} Juillet 2022 Palais des arts à Vannes

Sans oublier la remise de médailles de bronze à une promotion de 7 femmes qui ont œuvrées au sein du comité depuis de nombreuses années.



En souvenir de Marcel BESNARD

*Pour Cési et Raymonde de Carado,
Merci de m'avoir confié ces documents et photos,
Marcel à 20 ans, jeune homme qu'il était beau!
Perdre un frère, jeune, c'est toujours trop tôt.*

*Photo d'école, il est à gauche sur la rangée du haut,
Au conseil de révision, il est déjà près du drapeau.
Avec ses copains, Robert Jounot, Clovis Samson du Govéro,
André, Georges, Robert, Joseph et Rémi Adelis de Kercado.*

*Huit Janvier 1957, il est incorporé sous les drapeaux
Mai 1957, stage au camp de Meucon, manoeuvre c'est rigolo,
le 15 mai, direction Marseille, là il prendra le bateau,
Arrivé à Alger le lendemain, mon Dieu qu'il faisait chaud!*

*Premier Novembre 1954, déclaration de guerre, pas de pot,
C'est parti pour de longs mois, que c'est loin Carado!
A Orléansville, le matin il manoeuvrait très tôt.
Quinze mois ont passé, la quille c'est pour bientôt;*

*Le 4 Mai 1958, une opération est montée, cela va être chaud,
La montagne à escalader, ce soir on sera au repos.
MAKABRA à la côte 1131, accrochage à terre avec le sac à dos.
Tir nourri, au corps à corps, il est mort en Héros.*

*Il est le seul combattant de Saint Jean Mort en Algérie.
Souvenir, souvenir, même un, c'est un de trop.
Médaillé Oui, Mais à quel prix, il a laissé sa peau.
En espérant que son sacrifice, ne s'efface pas de si tôt.*

Jo Dréano

Association Don du Sang Saint-Jean-Brévelay



Si en cette année 2022, les températures ont souvent été au-dessus des moyennes saisonnières, il n'en a pas été de même pour les résultats des collectes de sang ! Avant la dernière prévue à St Jean Brévelay le lundi 21/12, nous avons accueilli 282 donneurs alors que l'EFS en espérait 360.

A quoi tiennent ces piètres résultats ? Au Covid ? A la canicule ? A la négligence ? Au fait de devoir prendre un rendez-vous préalable ? ...

Le don de sang est un geste gratuit, à la portée de toutes les personnes en bonne santé qui ont entre 18 et 71 ans (66 ans pour le don de plasma). Prendre une heure de son temps deux ou trois fois par an pour effectuer cette démarche permet de sauver des vies : tant de malades dans les hôpitaux attendent une transfusion salutaire ! Chacun devrait prendre conscience de cette réalité, même sans être personnellement concerné !

En cette fin 2022, l'EFS lance une campagne pour le don de plasma ... Ce composant du sang a deux destinations :

1- la transfusion pendant les opérations chirurgicales et dans le traitement de plusieurs affections telles que cancers, maladies rénales, hépatiques, brûlures graves...

2- la fabrication de médicaments dérivés du sang. (MDS). Les besoins en concentrés de globules rouges restent stables alors que les besoins en médicaments dérivés du sang augmentent régulièrement... D'ici 2025/2026, l'objectif est de collecter 1,4 million de litres de plasma en France au lieu des 900 000 litres actuels. La collecte mondiale de



plasma est à 65% américaine et 90% du plasma fractionné en Europe provient des Etats-Unis.

Nous comptons en France plus de 1,6 million de donneurs de sang qui donnent environ 2,7 millions de poches de sang par an ; actuellement, les donneurs de plasma donnent un peu plus de 3 fois par an, alors qu'il est possible de donner tous les 15 jours, soit 24 fois/an. Il reste donc de la marge de progression !

Alors, venez nous rejoindre : donnez votre sang ou votre plasma, parlez-en en famille, encouragez vos jeunes à faire le premier pas... Qui sait ? Demain, ce peut être vous ou l'un de vos proches qui en sera bénéficiaire !

Au nom des membres de l'Association, je souhaite mes meilleurs vœux à toutes celles et ceux qui liront cet article. Un MERCI particulier aux directrices et directeurs d'écoles du secteur qui font suivre aux familles de leur établissement les tracts annonçant chaque collecte.

Le Président : Jean-Jo RUBEAUX
jeanrubeaux@yahoo.fr



Dates des collectes 2023

(sous réserve de modifications.)

- Mardi 21 février à Plumelec
- Lundi 15 mai à Saint Jean Brévelay
- Lundi 17 juillet à Bignan
- Jeudi 28 septembre à Plumelec
- Jeudi 7 décembre à Saint Jean Brévelay.

Pour tout renseignement : jeanrubeaux@yahoo.fr

La Claie Sans Frontières



L'association «La Claie Sans Frontières» a été créée en 1989 dans le but de favoriser les échanges entre les habitants du pays de la Claie et des habitants de pays étrangers.

En 1997 une charte de jumelage est signée entre la ville de Botley en Grande -Bretagne et les communes du pays de St-Jean et la commune de Plaudren.

Chaque année des échanges sont organisés : une année nous nous déplaçons à Botley et sommes accueillis dans des familles, en général le week end de l'Ascension. L'année suivante nous recevons à notre tour pour un week end nos amis anglais.

La cotisation familiale est de 15 €.

Si vous êtes intéressés par ces échanges vous pouvez vous adresser auprès du secrétaire.

Un déplacement à Botley est prévu en 2023 du 18 au 21 mai .

Président : Luc Laudrin Plaudren
Secrétaire : Michel Trébossen Saint-Jean-Brévelay :
Mail : trebosse@club-internet.fr
Tél : 02.97.44.43.98 ou 06.13.25.64.54

Décès d'Henri Le Breton

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris la disparition d'Henri Le Breton qui s'est éteint à l'âge de 94 ans.

Maire de Buléon de 1953 à 2008, il est devenu aussi Conseiller général, président du SIVOM du canton de St Brévelay et enfin sénateur .

Il a de nombreuses fois assisté à nos assemblées générales de La Claie Sans Frontières et a beaucoup œuvré à la mise en place du comité de jumelage avec Botley . Il s'est déplacé en 1997 à Botley avec d'autres maires pour la signature de la charte de jumelage .



Cercle celtique TAL OUZ TAL

Pour Tal-ouz-tal, une saison qui s'est finie en beauté !

A la rentrée 2021 et après deux années bien compliquées, le cercle celtique Tal-ouz-tal avait souhaité redémarrer activement les activités de sa section "adultes". Nous avons même décidé de participer à nouveau au Championnat de la Confédération Kenleure.

A l'issue de notre participation à l'épreuve du Tradi'deiz à Vannes, nous avons fini 3^{ème} de la 3^{ème} catégorie et 4^{ème} à l'issue de toutes les épreuves du championnat ! C'est une

belle satisfaction pour l'année des 20 ans de l'association !

Cet anniversaire s'est déroulé dans une super ambiance à Saint-Jean-Brévelay, le 22 octobre dernier !

Un Fest-BAL-Noz, fest-noz mêlé d'un bal des Années 40 est venu clore cette belle fête d'anniversaire.

Le spectacle Resist'Dans, sur le thème des bals clandestins pendant la seconde guerre mondiale, a eu un vif succès et nous prenons toujours autant de plaisir à le présenter en salle ou en Arts de la rue.



ADMR de Plumelec : un service de proximité



L'association locale ADMR de PLUMELEC, créée en 1992, est gérée par une équipe de 11 bénévoles, à l'écoute de la population pour identifier ses

besoins, 1 infirmière coordinatrice et 1 assistante technique et administrative en charge notamment de la gestion des plannings. L'association est accompagnée par les services supports de la fédération basée à Vannes.

L'action de l'association contribue :

- au bien-être à domicile pour tous,
- au développement ou au maintien de l'autonomie des personnes aidées,
- à la création d'emplois de proximité,
- à l'animation locale.

L'ADMR de PLUMELEC intervient sur les communes suivantes : PLUMELEC, BILLIO, BIGNAN, BULEON, GUEHENNO, PLAUDREN (sauf le SSIAD), SAINT-ALLOUESTRE et SAINT-JEAN-BREVELAY.

Le bureau a été élu lors du conseil d'administration du 1er juillet 2022 et sa constitution est la suivante :

- Martine FERRAND, Présidente,
- Louissette MONNIER, Vice-Présidente,
- Marie-Thérèse LE MAITRE, Trésorière,
- Gisèle LE BIHAN, Trésorière Adjointe,
- Marie-Thérèse BOULVAIS, Secrétaire.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Nous offrons des services à domicile à des publics différents : personnes âgées, personnes malades et personnes en situation de handicap. Les aides à domicile vous secondent dans les actes essentiels de la vie quotidienne : entretien du logement, entretien du linge, aide aux courses, aide à la toilette, aide aux transferts, préparation des repas et accompagnement.

Nous vous aidons au besoin à monter des dossiers d'aides financières pour financer les interventions à votre domicile soit auprès de votre caisse de retraite ou du département.

Pour les personnes en situation de handicap, des aides sont aussi envisageables, notamment avec la prestation compensatrice du handicap (PCH).

Ces services permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt égal à 50 % des sommes engagées.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Ce service intervient, sur prescription médicale, auprès de personne malades et/ou dépendantes de 60 ans et plus. Il vise au maintien à domicile des personnes, tant que leur situation médicale, sociale et environnementale le permet.

Il garantit la qualité et la continuité des soins grâce à une étroite collaboration avec les partenaires médicaux

et paramédicaux du territoire en respectant le secret professionnel.

Les frais afférents aux soins sont intégralement supportés par les caisses d'assurance maladie.

Le SSIAD de Plumelec, conjointement avec les SSIAD de Locminé, Cléguérec et Pontivy, dispose d'une Equipe Mobile Mémoire (EMM) et propose une prestation qui s'adresse à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées à un stade peu évolué.

Des assistantes en soins de gériatrie (aides-soignantes ayant suivi une formation spécifique) proposent, à domicile, des séances de réhabilitation, organisées par une ergothérapeute.

Pour en bénéficier, les personnes doivent fournir une prescription médicale.

Depuis juin 2018, le service est entré en expérimentation d'une psychologue en SSIAD : elle intervient auprès des patients, de leurs aidants et des aides-soignants.

Le Portage de Repas ADMR

L'ADMR de Locminé propose la livraison de repas à domicile sur la commune de PLUMELEC.

L'ADMR vous propose des repas équilibrés, des menus variés, des repas assurés 7/7 jours et livrés par un véhicule frigorifique. Pour tout renseignement : 02 97 46 77 53.

La Téléassistance

La téléassistance, la solution en cas de chute, malaise, angoisse, solitude, handicap...

L'ADMR propose la téléassistance FILIEN ADMR pour apporter sécurité et confort 24/24h à ses bénéficiaires. Pour garantir une intervention dans les meilleurs délais, FILIEN ADMR dispose d'un réseau de 1 300 installateurs, salariés et bénévoles, partout en France. Le + FILIEN ADMR est la dimension humaine. Les opératrices, formées à l'écoute du public fragile, rassurent et offrent une présence 24/24 h en toute confidentialité.

Devis gratuit sur simple demande.

Rétrospectives 2022

- L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 20 juin 2022.
- Différents moments de convivialité tout au long de l'année avec notamment un pique-nique organisé à l'initiative de salariés.
- Participation de 6 aides à domicile aux Trophées des Services à la Personne 56.
- Un goûter de fin d'année pour l'ensemble des salariés à l'initiative de l'association.
- La traditionnelle distribution de chocolats et de calendriers à l'ensemble des bénéficiaires a eu lieu à la fin de l'année.

ADMR de Plumelec : un service de proximité

PROJETS 2023

- Embaucher pour continuer à répondre à la demande de maintien à domicile des personnes âgées, malades ou en situation de handicap de notre territoire.

- Intégrer de nouveaux bénévoles.
- Continuer à former nos salariés et des stagiaires.
- Poursuite des moments de convivialité.
- Assemblée Générale en juin 2023.

NOUS SITUER - NOUS JOINDRE

1 rue du Capitaine Marianne - 56420 PLUMELEC
(au sous-sol de la résidence autonomie « La Peupleraie »)
Pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) :
06 88 87 52 24 - plumelec@admr56.com
Pour le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et l'Equipe Mobile Mémoire (EMM) :
02 97 42 30 05 - ssiadplumelec@admr56.com
Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00 (16 h 30 le vendredi).
Lien vers le site internet : www.admr56.com



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

avec **France Rénov'**
Le renouveau public pour mieux rénover nos habitats

BRETAGNE

Des subventions pour mon logement



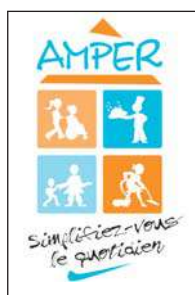
SOLIHA Bretagne est une association à vocation sociale qui œuvre chaque jour pour l'amélioration et l'adaptation de l'habitat. SOLIHA Bretagne est partenaire du Département du Morbihan, via un programme d'intérêt général pour le maintien à domicile. Pour votre projet :

- Après vérification de votre situation et de vos ressources
- Une ergothérapeute se déplace gratuitement à votre domicile pour réaliser un audit et vous préconiser des travaux adaptés à votre situation et à votre logement.
- Nous réalisons ensuite les demandes de subventions (ANAH, Département, caisses de retraite, aides locales des collectivités...) et vous accompagnons jusqu'au versement des subventions.

« Mieux vous loger c'est notre mission »

Pour vos travaux d'adaptation du logement ou de rénovation énergétique, vous pouvez nous contacter au
02 56 69 00 16 ou sur soliha-bretagne.fr
Antenne de Vannes : 8, Avenue Edgar Degas

L'association AMPER, service d'aide à domicile sur votre commune



AMPER, services à domicile contribue toujours plus à l'amélioration de la qualité de ses interventions sur votre territoire !

Depuis plus de 25 ans, l'association AMPER œuvre sur le Morbihan afin de dispenser des services à domicile de très grande qualité. Attentive aux innovations sociales, AMPER a depuis longtemps contribué à l'amélioration des conditions

de travail de ses salariés. En voici quelques exemples :

Afin de vous garantir des prestations de qualité constante, un soin particulier est accordé à l'accueil, la formation et l'accompagnement des nouveaux salariés intégrant la structure. Un tout nouveau dispositif de tutorat vient d'être mis en place. Il vous garantit des interventions de qualité constante et vous permet d'être sereins tout au long de l'année.

Dans la dynamique de la réforme d'octobre 2021 portant sur la Convention Collective des métiers du service à la personne, AMPER a revalorisé la rémunération de ses intervenants. Cela a rendu plus attractifs les métiers de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile en les adaptant à l'évolution de vos besoins.

Récemment, grâce au soutien du Conseil Départemental, AMPER a mis à disposition de ses équipes 120 véhicules de

service hybrides. Il est probable que vous voyiez les véhicules AMPER sillonner votre commune. Comptant actuellement 350 intervenants à domicile, le but est de pouvoir encore étendre cet avantage.

Les efforts d'AMPER ne s'arrêtent pas là. Actuellement, les nouveaux conducteurs qui se rendent chez vous sont formés à l'écoconduite. Cette formation personnalisée permet d'apprendre les bons gestes pour réduire l'impact environnemental de leurs déplacements à votre domicile (diminution de la consommation de carburant et des consommables), tout en augmentant leur sécurité sur les trajets.

Enfin, AMPER a déployé son baromètre social auprès des intervenants à domicile. En affichant 80% de taux de satisfaction concernant l'environnement de travail, ce résultat montre que l'association reste à l'écoute des demandes de ses salariés sur des sujets comme la Formation ou sur les besoins de temps d'échanges entre collègues par le biais de réunions d'équipes.

Le maintien à domicile ne s'improvise pas : durant ces 25 années, AMPER s'est adapté à l'évolution socio-démographique de votre territoire, et cela pour votre confort et votre sérénité ainsi que ceux de votre entourage. Grâce aux multiples partenariats avec les professionnels de santé et médico-sociaux, nous portons un soin particulier à l'amélioration constante du service que nous vous devons.



Vous souhaitez en savoir plus sur l'ensemble des services qu'AMPER propose sur votre commune ?

Appelez le 02 97 46 51 97

La mission locale Centre Bretagne



Depuis novembre 2022, une équipe de deux conseillers techniques intervient chaque semaine sur différentes communes du territoire de la mission locale, dont Saint-Jean-Brévelay. Ce binôme, appelé « accompagnement de proximité » est présent tous les

Jeudis de 9h30 à 16h00 à la Maison France Services - 27 rue de Rennes à St Jean Brévelay.

L'accompagnement de proximité a pour but de permettre aux jeunes qui rencontrent des difficultés de mobilisation

dues aux déplacements ou autre...de bénéficier du même soutien que les autres jeunes. C'est à la fois un espace collectif d'accueil, de rencontres et d'échanges, et la possibilité pour le jeune de bénéficier d'un accompagnement très individualisé.

Les jeunes ne bénéficiant d'aucun moyen de locomotion peuvent être pris en charge à partir de leur domicile. De la même façon, les conseillers peuvent les accompagner en se déplaçant avec eux pour effectuer diverses démarches...

Pour toute information, vous pouvez contacter la Mission locale au 02.97.25.38.35

LES ANTENNES



ANTENNE DE LOUDÉAC 1 rue de la Chesnaie 22600 LOUDÉAC 02 96 29 99 18	ANTENNE DE LE MENÉ La Croix Jeanne Even BP 3 - 22330 LE MENÉ 02 96 29 99 18	ANTENNE DE MERDRIGNAC 1 place Ste-Anne BP 1 - 22230 MERDRIGNAC 02 96 87 45 40
ANTENNE DE PONTIVY 13 bis rue Saint-Jory 56300 PONTIVY 02 97 25 38 35	ANTENNE DE LOCMINÉ 2 rue Yves Le Thiès 56500 LOCMINÉ 02 97 44 29 85	ANTENNE DE BAUD Chemin de Kermarrec BP 35 - 56150 BAUD 02 97 25 38 35



Mission Locale Centre Bretagne

Emploi • Projet professionnel
Formation • Vie quotidienne

Pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans



Mission Locale Centre Bretagne - 13 bis rue St-Jory - 56300 PONTIVY
02 97 25 38 35 • www.ml-cb.fr





EMPLOI



FORMATION



ORIENTATION



VIE QUOTIDIENNE

La Mission Locale Centre Bretagne vous apporte les outils nécessaires à une meilleure connaissance des entreprises et des métiers.

Elle vous accompagne dans vos démarches de recherche d'emploi.

Elle vous informe sur les différents contrats, sur l'alternance.

L'équipe emploi, en lien étroit avec les entreprises du territoire, vous propose des solutions adaptées à votre profil.

PARRAINAGE

La Mission Locale Centre Bretagne propose également des actions de parrainage : pour être épaulé et conseillé par un professionnel issu du métier qui vous intéresse !

La Mission Locale Centre Bretagne vous conseille, vous informe sur les dispositifs (contrat pro, apprentissage) et offres de formation.

Elle évalue avec vous votre projet de formation, vous accompagne dans la recherche de financement.

LE CEJ

est un dispositif d'accompagnement destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplômes (possibilité d'allocations).

► Se rapprocher d'un conseiller pour tout renseignement.

La Mission Locale Centre Bretagne vous accompagne dans le choix de votre projet professionnel.

Elle vous permet de mettre en place votre parcours vers une qualification.

La Mission Locale Centre Bretagne vous aide dans votre vie quotidienne :

- santé ;
- logement ;
- mobilité/transport ;
- soutien financier (selon critères).

NOTES

